Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

DAN005 · LA RÉVÉLATION DE DANIEL

Daniel 3 – Fidèles jusque dans la fournaise

Daniel 3 rapporte l'affrontement entre l'autorité absolue de Nebucadnetsar et la fidélité de Shadrak, Méshak et Abed-Nego au Dieu d'Israël. L'érection d'une immense statue d'or,...

EN BREF

Daniel 3 narre la confrontation entre l'autorité de Nebucadnetsar et la fidélité religieuse de Shadrak, Méshak et Abed-Nego. Le roi exige l'adoration d'une statue d'or, mais les trois Judéens, refusant l'idolâtrie, sont sauvés par une intervention divine de la fournaise en conséquence, illustrant les limites du pouvoir royal face à Dieu.

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	NIVEAU
216 min	**227**	**14**	**Moyen**

PUBLIC	PUBLIÉE	MISE À JOUR
Intermédiaire	**29/10/2026**	**29/10/2026**

CLASSEMENT

PARCOURS	La révélation de Daniel
THÈME	Prophéties et eschatologie
THÈME	Révélation de Daniel
SÉRIE	Le livre de Daniel
SÉRIE	Révélation de Daniel

PERSONNAGES
Nebucadnetsar · Shadrak · Méshak · Abed-Nego

LIEUX
plaine de Dura · Babylone

PÉRIODES
Règne de Nebucadnetsar

MOTS-CLÉS
Nebucadnetsar · statue · fournaise · fidélité · idôlatrie

NOTIONS
fidélité à Dieu · pouvoir impérial

RÉFÉRENCES BIBLIQUES
Daniel 2,31-35 · Daniel 3,1-7 · Daniel 3,14-27

SOURCE
https://schilo.org/dan005-daniel-3-fideles-jusque-dans-la-fournaise-academique/

EXPORTÉE LE
04/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

Introduction 2
Commentaire 1 - La statue d’or et l’unité imposée par Nebucadnetsar 6
Commentaire 2 - L’accusation des trois Judéens et leur comparution devant Nebucadnetsar 10
Commentaire 3 - « Même s’il ne le fait pas » : une fidélité qui ne dépend pas de la délivrance 14
Commentaire 4 - La colère du roi et la fournaise surchauffée 19
Commentaire 5 - Le quatrième personnage au milieu du feu 24
Commentaire 6 - La sortie de la fournaise et la constatation publique du miracle 29
Commentaire 7 - La confession de Nebucadnetsar et le décret royal 34
Conclusion générale 40
Lexique 45

RÉSUMÉ

Daniel 3 raconte l'histoire de Shadrak, Méshak et Abed-Nego, jeunes Judéens, confrontés à l'autorité de Nebucadnetsar, roi de Babylone. Le récit commence avec l'érection par Nebucadnetsar d'une statue d'or immense, devant laquelle il demande à tous les représentants de l'Empire de se prosterner, dans un acte d'obéissance publique et synchronisée. Ce chapitre suit Daniel 2, où un songe avait révélé à Nebucadnetsar les limites de son royaume à travers une statue faite de divers matériaux, dont la tête d'or représentait son empire. Dans Daniel 3, la statue est entièrement d'or, illustrant potentiellement une volonté du roi de contester la révélation divine. Cependant, Shadrak, Méshak et Abed-Nego refusent cet acte d'idolâtrie, préférant rester fidèles au Dieu d'Israël. Malgré la menace de la fournaise ardente, leur foi prévaut, et ils sont miraculeusement sauvés, démontrant ainsi les limites du pouvoir de Nebucadnetsar face à l'intervention divine. Cela souligne les thèmes de la contrainte religieuse, de la liberté de conscience et de l'intervention divine, centraux dans cette passage. La plaine de Dura, lieu de la cérémonie, incarne un espace de représentation impériale, où le rassemblement des figures administratives confère à l'évènement une solennité certaine. Cette histoire demeure une illustration de la confrontation entre le pouvoir politique et la fidélité à des principes religieux, où une démonstration d'unité et d'obéissance impériales est opposée à la véritable foi et au pouvoir divin.

Introduction

Daniel 3 rapporte l’affrontement entre l’autorité absolue de Nebucadnetsar et la fidélité de Shadrak, Méshak et Abed-Nego au Dieu d’Israël. L’érection d’une immense statue d’or, l’ordre donné aux représentants de l’Empire de se prosterner devant elle, le refus des trois Judéens et leur délivrance de la fournaise constituent les principales étapes d’un récit où se rencontrent pouvoir politique, contrainte religieuse, liberté de conscience et intervention divine. Après la révélation du songe de Daniel 2, Nebucadnetsar tente d’imposer une unité visible autour d’une image monumentale ; pourtant, la fournaise destinée à supprimer toute résistance devient précisément le lieu où les limites du pouvoir royal sont manifestées.

1. De la statue du songe à la statue de la plaine de Dura

Daniel 3 s'inscrit directement dans la progression narrative des premiers chapitres du livre. Daniel 1 avait montré de jeunes Judéens déportés à Babylone et confrontés à une première tentative d'assimilation culturelle. Daniel 2 avait ensuite placé Nebucadnetsar devant une révélation qu'aucun sage babylonien ne pouvait découvrir ni interpréter sans l'intervention du Dieu de Daniel. Le chapitre 3 déplace encore l'enjeu : il ne s'agit plus seulement de vivre au sein d'un empire étranger, mais de déterminer jusqu'où l'obéissance à cet empire peut aller lorsque celui-ci exige un acte incompatible avec la fidélité à Dieu.

Le rapprochement entre Daniel 2 et Daniel 3 est particulièrement significatif. Dans le songe du chapitre précédent, Nebucadnetsar avait contemplé une immense statue dont la tête était d'or, tandis que la poitrine et les bras étaient d'argent, le ventre et les cuisses de bronze, les jambes de fer et les pieds composés de fer et d'argile (Daniel 2.31-33). Daniel lui avait expliqué : « C'est toi qui es la tête d'or » (Daniel 2.38). Mais le même songe annonçait également qu'après son royaume s'en élèverait un autre (Daniel 2.39).

Daniel 3 commence précisément par une nouvelle statue : « Le roi Nebucadnetsar fit une statue d'or » (Daniel 3.1). Le rapprochement est suffisamment frappant pour mériter attention. La statue du chapitre 2 est composée de plusieurs matériaux et représente une succession de royaumes ; celle du chapitre 3 est décrite comme entièrement « d'or ». Cependant, le texte n'affirme jamais explicitement que Nebucadnetsar aurait construit cette statue pour contester la révélation du chapitre précédent. Cette interprétation est possible et cohérente avec l'enchaînement narratif, mais elle doit demeurer une hypothèse.

Le contraste littéraire reste néanmoins remarquable. Dans Daniel 2, le roi reçoit une révélation concernant les limites temporelles de son royaume. Dans Daniel 3, il érige lui-même un monument et exige devant lui une manifestation publique d'obéissance. La première statue lui est montrée ; la seconde est construite sur son ordre. La première finit par être détruite par une pierre « détachée sans l'aide d'aucune main » (Daniel 2.34-35) ; devant la seconde, Nebucadnetsar paraît vouloir rassembler les représentants de son empire dans une unité totale.

2. Une statue aux dimensions exceptionnelles

Daniel fournit des dimensions précises : la statue mesure soixante coudées de hauteur et six coudées de largeur (Daniel 3.1). Selon la valeur retenue pour la coudée, cela représente approximativement vingt-sept à trente mètres de hauteur pour environ 2,7 à 3 mètres de largeur.

Ces proportions sont inhabituelles pour une représentation humaine réaliste. Le rapport de dix pour un entre la hauteur et la largeur suggère une forme particulièrement élancée. Plusieurs possibilités peuvent être envisagées : la mesure pouvait inclure un socle monumental ; l'objet pouvait présenter une forme proche d'une stèle ou d'une colonne anthropomorphe ; ou les proportions pouvaient simplement correspondre à une œuvre dont l'apparence exacte nous échappe. Daniel ne donne aucune description de sa forme au-delà du terme désignant l'« image » ou la « statue ».

La mention de l'or soulève également une question matérielle importante. Le texte parle bien d'une « statue d'or », mais cette expression ne permet pas de déterminer si elle était constituée d'or massif ou si une structure faite d'un autre matériau avait été recouverte d'or. Cette seconde technique est parfaitement compatible avec le vocabulaire biblique. L'Ancien Testament peut désigner comme « d'or » des objets constitués d'un matériau porteur recouvert d'or. L'arche de l'alliance, par exemple, était fabriquée en bois d'acacia puis recouverte d'or pur à l'intérieur et à l'extérieur (Exode 25.10-11).

La question de la quantité d'or nécessaire ne doit donc pas être écartée. Elle fera l'objet d'une annexe spécifique dans laquelle seront comparés plusieurs scénarios : construction massive, placage métallique et dorure beaucoup plus fine. Ces calculs ne permettront évidemment pas de déterminer la technique réellement employée par Nebucadnetsar, mais ils fourniront des ordres de grandeur utiles pour apprécier la faisabilité matérielle du monument décrit.

3. La plaine de Dura : un espace de représentation impériale

La statue est dressée « dans la plaine de Dura, dans la province de Babylone » (Daniel 3.1). L'identification exacte de ce lieu demeure incertaine. Le nom *Dura* est généralement rapproché d'un terme sémitique désignant un mur ou une enceinte et pouvait donc s'appliquer à plusieurs endroits. Il convient par conséquent d'éviter d'identifier avec certitude la plaine de Daniel 3 à un site archéologique précis en l'absence de preuve décisive.

Le choix d'une plaine correspond néanmoins parfaitement aux exigences du récit. Un espace dégagé permettait l'installation d'un monument de grande hauteur et surtout le rassemblement d'un nombre important de responsables administratifs. La cérémonie décrite n'est pas privée : elle constitue une manifestation publique de l'autorité royale.

Nebucadnetsar convoque en effet « les satrapes, les intendants, les gouverneurs, les grands juges, les trésoriers, les juristes, les juges et toutes les autorités des provinces » (Daniel 3.2). L'énumération est répétée en Daniel 3.3. Cette répétition, caractéristique de la composition du chapitre, donne au rassemblement une dimension solennelle et presque écrasante : toutes les composantes de l'administration doivent être présentes.

La cérémonie possède ainsi une portée politique aussi bien que religieuse. Le roi ne demande pas simplement que l'on admire son monument. Les représentants de l'Empire doivent accomplir simultanément le même geste devant la même image.

4. L'unité impériale imposée par l'adoration

Lorsque les responsables sont réunis, un héraut proclame l'ordre royal aux « peuples, nations et hommes de toutes langues » (Daniel 3.4). Cette formule correspond à la réalité d'un empire constitué de populations diverses, notamment à la suite des conquêtes et des déportations.

Au signal donné par les instruments de musique, tous doivent « se prosterner et adorer la statue d'or » (Daniel 3.5). La succession des instruments est répétée à plusieurs reprises dans le chapitre (Daniel 3.5, 7, 10, 15). Cette insistance produit un effet littéraire volontaire : l'obéissance est organisée, synchronisée et publique. Un signal sonore déclenche un geste collectif auquel personne n'est supposé échapper.

Il serait cependant excessif de parler ici d'un « culte impérial » au sens institutionnel que cette expression prendra dans certains contextes ultérieurs. Daniel décrit une cérémonie religieuse imposée par le souverain, mais il ne fournit pas suffisamment d'éléments pour reconstruire un système permanent de divinisation de Nebucadnetsar.

L'identité même de la statue n'est pas précisée. Daniel ne dit pas explicitement qu'elle représentait Nebucadnetsar. Elle pouvait représenter le roi, une divinité babylonienne ou constituer un symbole politico-religieux de l'unité du royaume. Le silence du texte interdit de transformer l'une de ces possibilités en certitude.

Ce que Daniel affirme, en revanche, ne laisse aucune ambiguïté : l'acte exigé est un acte de

prosternation et d'adoration. Pour Shadrak, Méshak et Abed-Nego, l'enjeu touche donc directement au premier commandement : « Tu n'auras pas d'autres dieux devant moi » (Exode 20.3), ainsi qu'à l'interdiction de se prosterner devant une image pour lui rendre un culte (Exode 20.4-5 ; Deutéronome 5.8-9).

5. La contrainte ultime : adorer ou mourir

L'ordre royal ne laisse aucune place à l'objection de conscience : « Celui qui ne se prosternera pas et n'adorera pas sera jeté immédiatement au milieu d'une fournaise ardente » (Daniel 3.6).

La puissance politique atteint ici sa forme la plus coercitive. Nebucadnetsar ne demande plus seulement l'obéissance administrative de ses fonctionnaires ; il prétend déterminer extérieurement l'objet devant lequel ils doivent accomplir un acte d'adoration. Le refus n'entraîne ni destitution ni emprisonnement, mais la mort immédiate.

Le contraste avec le comportement ultérieur des trois Judéens est essentiel. Shadrak, Méshak et Abed-Nego ne fomentent aucune révolte. Ils ne contestent pas la fonction royale de Nebucadnetsar et ne cherchent pas à entraîner les autres responsables dans une opposition collective. Daniel 2.49 indique même qu'ils exerçaient des responsabilités dans la province de Babylone. Leur refus porte sur un acte précis qu'ils considèrent comme incompatible avec leur fidélité à Dieu.

Daniel 3 introduit ainsi une distinction fondamentale entre l'obéissance légitime à l'autorité et l'obéissance absolue. Les trois hommes peuvent servir l'administration babylonienne, porter les noms babyloniens qui leur ont été attribués et exercer des fonctions au sein de l'Empire ; ils ne peuvent cependant pas transférer à une image l'adoration qu'ils réservent à Dieu.

Cette distinction parcourra également d'autres récits bibliques. Les sages-femmes hébraïques refusent l'ordre de Pharaon lorsqu'il exige la mort des nouveau-nés (Exode 1.15-21). Les apôtres déclareront beaucoup plus tard devant le sanhédrin : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Actes des apôtres 5.29). Dans chacun de ces cas, la désobéissance n'est pas fondée sur le rejet de toute autorité, mais sur l'existence d'une limite supérieure à son exercice.

6. Une foule prosternée et trois hommes debout

Lorsque retentit le signal musical, « tous les peuples, les nations et les hommes de toutes langues se prosternèrent et adorèrent la statue d'or » (Daniel 3.7).

Le texte donne l'impression d'une conformité presque totale. La cérémonie fonctionne exactement comme Nebucadnetsar l'avait prévu. Le signal est donné, la foule se prosterne et l'unité recherchée devient visible.

C'est précisément cette uniformité qui rend le refus des trois Judéens remarquable.

Ils ne prononcent encore aucune parole. Ils n'organisent aucune manifestation. Ils accomplissent simplement un acte de non-participation. Dans une foule entièrement prosternée, demeurer debout suffit à devenir visible.

Daniel met ainsi en présence deux formes d'unité. La première est produite par le pouvoir, le cérémonial et la menace de mort. La seconde unit silencieusement trois hommes autour d'une conviction qu'aucune contrainte extérieure ne parvient à modifier.

Le récit peut alors entrer dans sa phase décisive. La statue et la foule vont progressivement disparaître de l'avant-plan. Le conflit se concentrera désormais sur quatre protagonistes : Nebucadnetsar d'un côté,

Shadrak, Méshak et Abed-Nego de l'autre.

La question fondamentale de Daniel 3 est posée : **jusqu'où l'autorité du roi peut-elle aller lorsque l'obéissance qu'elle exige entre directement en conflit avec la fidélité due à Dieu ?**

Commentaire 1 - La statue d'or et l'unité imposée par Nebucadnetsar

Daniel 3.1-7 décrit l'érection d'une statue monumentale dans la plaine de Dura et la convocation des principaux responsables de l'Empire babylonien. Au signal donné par les instruments de musique, tous doivent se prosterner devant l'image sous peine d'être immédiatement jetés dans une fournaise ardente. Le récit ne présente donc pas seulement un monument royal : il met en scène une tentative d'unification publique dans laquelle fidélité politique et acte d'adoration deviennent étroitement associés.

1. De la statue du songe à la statue de la plaine de Dura

Daniel 3 s'inscrit naturellement dans la progression des premiers chapitres du livre. Daniel 1 avait montré les jeunes Judéens confrontés à la politique d'intégration de la cour babylonienne. Daniel 2 avait ensuite placé Nebucadnetsar devant une révélation concernant la succession des royaumes. Daniel 3 introduit une nouvelle épreuve : les serviteurs du roi peuvent-ils continuer à lui obéir lorsque celui-ci exige un acte incompatible avec leur fidélité au Dieu d'Israël ?

Le rapprochement entre Daniel 2 et Daniel 3 est particulièrement suggestif. Dans le songe de Daniel 2, Nebucadnetsar avait contemplé une immense statue dont la tête était d'or, tandis que les autres parties étaient composées d'argent, de bronze, de fer, puis de fer mêlé d'argile (Daniel 2.31-33). Daniel avait déclaré au roi : « C'est toi qui es la tête d'or » (Daniel 2.38). Mais il avait immédiatement ajouté : « Après toi surgira un autre royaume » (Daniel 2.39).

Daniel 3 commence par une nouvelle statue : « Le roi Nebucadnetsar fit une statue d'or » (Daniel 3.1).

Le contraste mérite attention. Dans Daniel 2, seule la tête est d'or et le royaume de Nebucadnetsar doit être suivi par d'autres puissances. Dans Daniel 3, l'image érigée par le roi est entièrement décrite comme étant d'or. Il est tentant d'y voir une réponse de Nebucadnetsar à la révélation précédente : le souverain aurait symboliquement refusé l'idée d'un royaume destiné à disparaître en remplaçant la statue composée de plusieurs matériaux par une statue entièrement dorée.

Cette interprétation est cohérente avec l'enchaînement littéraire, mais elle ne doit pas être présentée comme une affirmation explicite du texte. Daniel ne dit pas que Nebucadnetsar construisit la statue à cause du songe du chapitre 2. La relation entre les deux images appartient donc à l'interprétation. Elle demeure néanmoins significative dans la composition du livre : la statue révélée par Dieu annonce les limites des royaumes humains, tandis que celle construite par le roi devient le centre d'une démonstration publique de puissance.

2. Une statue de soixante coudées sur six

Daniel donne des dimensions précises : « Le roi Nebucadnetsar fit une statue d'or, haute de 60 coudées et large de 6 coudées » (Daniel 3.1).

Selon la longueur attribuée à la coudée, la hauteur devait approcher vingt-sept à trente mètres et la largeur 2,7 à 3 mètres. Même en tenant compte des incertitudes de conversion, il s'agissait donc d'un monument considérable.

Le rapport de dix pour un entre la hauteur et la largeur pose cependant une question. Une silhouette humaine naturelle ne présente pas de telles proportions. Plusieurs explications sont possibles. La hauteur pouvait comprendre un socle important ; l'image pouvait avoir une forme très élancée ; elle pouvait également s'apparenter davantage à une stèle ou à un monument cultuel qu'à une statue humaine reproduisant fidèlement les proportions anatomiques.

Le texte ne permet pas de trancher. Le terme araméen *ṣelem* désigne une image ou une représentation, sans fournir à lui seul suffisamment d'informations pour reconstruire sa forme exacte.

Il convient également de remarquer la récurrence des nombres six et soixante. La statue mesure soixante coudées sur six. Il serait cependant méthodologiquement fragile d'en déduire directement une symbolique comparable au nombre 666 d'Apocalypse 13.18. Le rapprochement peut être signalé dans une étude consacrée aux correspondances entre Daniel et l'Apocalypse, mais Daniel 3 lui-même n'en fournit aucune interprétation numérique.

3. Une statue réellement faite d'or ?

L'expression « statue d'or » ne signifie pas nécessairement que l'ensemble du monument était constitué d'or massif. Les techniques antiques permettaient de recouvrir d'un métal précieux une structure fabriquée dans un matériau différent.

La Bible elle-même fournit des exemples de cette manière de parler. L'arche de l'alliance était construite en bois d'acacia puis recouverte d'or pur (Exode 25.10-11). L'autel des parfums était également fabriqué en bois avant d'être recouvert d'or (Exode 30.1-3). Ces objets pouvaient néanmoins être caractérisés par le métal qui constituait leur revêtement visible.

Une construction monumentale haute de près de trente mètres pouvait donc théoriquement posséder une structure de bois, de briques, de pierre ou de métal, puis recevoir un revêtement doré. Une telle hypothèse rendrait beaucoup plus réaliste la quantité d'or nécessaire.

Il ne faut cependant pas aller au-delà des données disponibles. Daniel ne décrit ni la structure interne ni la technique de fabrication. La seule donnée certaine demeure que l'apparence extérieure de l'image permettait de la désigner comme une statue « d'or ».

La question mérite néanmoins une analyse technique particulière. Une annexe examinera donc les différentes possibilités et proposera plusieurs calculs de quantité d'or : statue massive, placage relativement épais et dorure à la feuille. Ces estimations ne chercheront pas à déterminer ce que Nebucadnetsar fit réellement, mais à établir les ordres de grandeur correspondant aux différentes hypothèses.

4. La plaine de Dura

Nebucadnetsar fait dresser la statue « dans la plaine de Dura, dans la province de Babylone » (Daniel 3.1).

L'emplacement exact demeure incertain. Le nom Dura est associé à une racine sémitique pouvant évoquer une enceinte ou un mur et n'identifie pas nécessairement un site unique. Plusieurs propositions géographiques ont été formulées, mais aucune ne permet actuellement d'établir avec certitude

l'emplacement précis de la cérémonie.

Cette prudence est importante. L'existence d'un site archéologique dont le nom ressemble à Dura ne suffit pas à démontrer qu'il s'agit du lieu mentionné par Daniel.

Le cadre décrit reste cependant parfaitement compréhensible. Une vaste plaine permettait de rendre visible un monument de grande hauteur et de réunir une assemblée considérable. L'image n'est pas installée dans un espace inaccessible réservé au roi ou aux prêtres. Elle devient le centre d'une cérémonie publique rassemblant les représentants de l'administration impériale.

5. La convocation de l'administration de l'Empire

Nebucadnetsar « convoqua les satrapes, les intendants, les gouverneurs, les grands juges, les trésoriers, les juristes, les juges et toutes les autorités des provinces » (Daniel 3.2).

L'énumération est longue et sera répétée en Daniel 3.3. Cette répétition contribue au caractère solennel du récit. Toutes les catégories importantes de l'administration provinciale semblent devoir être représentées.

La cérémonie possède donc manifestement une dimension politique. Nebucadnetsar ne rassemble pas seulement des prêtres ou des adorateurs. Il convoque ceux qui exercent son autorité dans les différentes parties du royaume.

Cela permet également de comprendre la présence de Shadrak, Méshak et Abed-Nego. À la fin du chapitre précédent, Daniel avait demandé au roi de leur confier l'administration de la province de Babylone (Daniel 2.49). Leur présence dans Daniel 3 correspond donc aux responsabilités qui leur avaient précédemment été attribuées.

La question de l'absence de Daniel reste en revanche ouverte. Puisque le texte ne fournit aucune explication, les différentes hypothèses relatives à cette absence devront être étudiées séparément sans transformer l'une d'elles en certitude.

6. « Peuples, nations et hommes de toutes langues »

Le héraut s'adresse aux « peuples, nations et hommes de toutes langues » (Daniel 3.4).

Cette formulation souligne le caractère multinational de l'ensemble politique dominé par Babylone. Les conquêtes avaient placé sous l'autorité du roi des populations possédant leurs propres langues, traditions et divinités. Juda faisait désormais partie de cet ensemble après les campagnes babyloniennes et les déportations.

Nebucadnetsar ne cherche donc pas nécessairement à supprimer toutes les particularités culturelles de ses sujets. Daniel 1 montre même que les jeunes Judéens peuvent recevoir une formation spécifique tout en entrant au service du roi. Mais Daniel 3 révèle une limite : lorsque le pouvoir réclame une manifestation commune de loyauté religieuse et politique, la diversité doit momentanément disparaître devant l'image.

L'unité de l'Empire doit devenir visible par un geste identique accompli simultanément par tous.

7. La fonction des instruments de musique

L'ordre royal précise qu'au moment où retentiront « le son de la trompe, de la flûte, de la cithare, de la lyre, de la harpe, de la cornemuse et de toutes sortes d'instruments de musique », les participants

devront se prosterner (Daniel 3.5).

La liste revient plusieurs fois dans le récit (Daniel 3.5, 7, 10, 15). Cette répétition n'est pas inutile. Elle reproduit presque rituellement le déroulement de la cérémonie : signal sonore, prosternation, adoration.

La musique remplit donc une fonction pratique. Dans un vaste rassemblement, elle fournit un signal immédiatement perceptible permettant de synchroniser l'action de la foule. Elle possède également une fonction cérémonielle : l'acte d'adoration n'est pas improvisé mais soigneusement organisé.

Certains noms araméens des instruments ont suscité d'importantes discussions linguistiques, notamment en raison de leurs rapprochements possibles avec des termes grecs. Cette question, qui touche également à la datation du livre de Daniel, mérite une étude particulière et sera reprise dans une annexe.

8. Prosternation et adoration

L'ordre ne consiste pas seulement à s'incliner par respect devant le souverain. Le héraut demande explicitement aux participants de « se prosterner et adorer la statue d'or » (Daniel 3.5).

Cette précision est fondamentale pour comprendre le refus des trois Judéens.

L'Ancien Testament connaît des gestes de prosternation devant des êtres humains qui ne constituent pas nécessairement un acte d'adoration divine. Abraham se prosterne devant les Hittites (Genèse 23.7), les frères de Joseph devant celui-ci (Genèse 42.6), et David devant Saül (1 Samuel 24.9). Le geste corporel doit donc être interprété selon son contexte.

Daniel 3 ne laisse toutefois guère d'ambiguïté. La prosternation demandée est associée au service des dieux du roi. Les accusateurs déclareront à Nebucadnetsar : « Ils ne servent pas tes dieux et ils n'adorent pas la statue d'or que tu as dressée » (Daniel 3.12).

Pour les trois Judéens, participer à la cérémonie aurait donc signifié franchir une limite clairement fixée par la Torah : « Tu n'auras pas d'autres dieux devant moi. Tu ne te feras pas de sculpture sacrée […] Tu ne te prosterneras pas devant elles et tu ne les serviras pas » (Exode 20.3-5 ; voir également Deutéronome 5.7-9).

Leur refus ne relève donc pas d'une préférence personnelle. Il découle directement de leur fidélité à l'alliance.

9. Une peine destinée à supprimer toute hésitation

La proclamation se termine par une menace : « Celui qui ne se prosternera pas et n'adorera pas sera jeté immédiatement au milieu d'une fournaise ardente » (Daniel 3.6).

L'adverbe « immédiatement » est important. Aucune procédure longue n'est prévue. L'ordre royal établit une relation directe entre refus et exécution.

La fournaise possède également une dimension spectaculaire. La peine doit être suffisamment terrible pour rendre toute résistance pratiquement inconcevable.

L'utilisation du feu comme châtiment n'est d'ailleurs pas étrangère au livre de Jérémie. À propos de Sédécias et Achab, deux faux prophètes judéens présents à Babylone, Jérémie rapporte une formule qui deviendra proverbiale parmi les exilés : « Que l'Éternel te traite comme Sédécias et Achab, que le roi de Babylone a fait griller au feu ! » (Jérémie 29.22). Ce passage constitue un parallèle particulièrement intéressant, puisqu'il associe précisément le roi de Babylone à une exécution par le feu.

La nature exacte de la fournaise de Daniel 3 sera étudiée plus précisément dans une annexe consacrée aux fours babyloniens, à leur fonctionnement et aux données historiques relatives à l'exécution par le feu.

10. L'obéissance générale

Lorsque les instruments retentissent, « tous les peuples, les nations et les hommes de toutes langues se prosternèrent et adorèrent la statue d'or que le roi Nebucadnetsar avait dressée » (Daniel 3.7).

Le projet royal semble avoir parfaitement réussi.

La diversité des peuples disparaît momentanément dans l'uniformité du geste. Le pouvoir a fixé le lieu, l'objet, le moment et la manière de l'adoration ; la menace de la fournaise garantit l'obéissance.

C'est précisément cette unanimité qui rend la résistance des trois Judéens si remarquable. Dans un rassemblement où tous se prosternent, il n'est même pas nécessaire de protester verbalement pour être remarqué. Le simple fait de ne pas accomplir le geste attendu suffit à manifester la différence.

Shadrak, Méshak et Abed-Nego ne cherchent pourtant pas à provoquer le roi. Ils n'organisent aucune révolte et ne tentent pas d'empêcher les autres de se prosterner. Jusqu'ici, leur résistance est entièrement silencieuse : ils refusent simplement d'accomplir personnellement ce que leur fidélité au Dieu d'Israël leur interdit.

Daniel 3 établit ainsi une distinction essentielle entre service politique et soumission religieuse. Les trois hommes peuvent exercer des responsabilités dans l'administration de Nebucadnetsar (Daniel 2.49), mais cette loyauté possède une limite. Lorsque le roi réclame ce qui appartient à Dieu, l'obéissance cesse d'être possible.

La scène est désormais préparée pour le conflit. Une foule entière s'est prosternée devant l'image ; trois hommes sont restés fidèles à leur Dieu. Leur refus ne pourra demeurer longtemps inaperçu.

Commentaire 2 - L'accusation des trois Judéens et leur comparution devant Nebucadnetsar

Daniel 3.8-15 fait passer le récit de la cérémonie publique à la confrontation personnelle. Le refus de Shadrak, Méshak et Abed-Nego est dénoncé au roi, qui leur accorde néanmoins une nouvelle possibilité de se conformer à son ordre. L'accusation révèle que le conflit ne concerne pas seulement leur comportement devant la statue : leur fidélité au Dieu d'Israël est désormais interprétée comme une remise en cause de l'autorité royale. La question finale de Nebucadnetsar - « Quel est le dieu qui pourra alors vous délivrer de mon pouvoir ? » - donne au récit sa véritable dimension : l'affrontement dépasse désormais les trois hommes et met directement en cause la capacité de leur Dieu à les délivrer.

1. Une accusation formulée par des Chaldéens

Après la prosternation générale, le récit précise : « À ce moment-là, quelques Chaldéens s'approchèrent et accusèrent les Juifs » (Daniel 3.8).

Le roi n'a donc pas personnellement constaté le refus des trois hommes. L'affaire lui est rapportée par certains Chaldéens présents à la cérémonie.

Le terme « Chaldéens » peut posséder plusieurs sens dans le livre de Daniel. Il peut désigner la population babylonienne dans un sens ethnique ou géographique, mais il apparaît également parmi les catégories de sages attachés à la cour (Daniel 1.4 ; 2.2, 4-5, 10). Dans Daniel 3.8, le texte ne donne pas suffisamment d'informations pour déterminer précisément le statut des accusateurs.

Le verbe employé pour leur accusation est particulièrement vigoureux. L'expression araméenne signifie littéralement qu'ils « mangèrent les morceaux » ou « mangèrent la chair » des Judéens, tournure idiomatique exprimant une dénonciation hostile. Il ne s'agit donc pas d'une simple transmission administrative d'information. La formulation laisse percevoir une véritable animosité.

2. Une possible rivalité administrative

Le texte ne précise pas explicitement les motivations des accusateurs. La jalousie ou la rivalité sont souvent proposées, et cette hypothèse possède une certaine vraisemblance dans le contexte des chapitres précédents.

Shadrak, Méshak et Abed-Nego sont des étrangers déportés de Juda. Pourtant, à la demande de Daniel, Nebucadnetsar leur a confié des responsabilités dans l'administration de la province de Babylone (Daniel 2.49). Leur ascension pouvait donc avoir modifié certains équilibres au sein de l'administration locale.

Il est possible que leur refus de se prosterner fournisse à leurs adversaires l'occasion de les discréditer auprès du souverain. Une situation comparable apparaîtra plus tard dans Daniel 6 : les responsables qui cherchent à faire condamner Daniel reconnaissent qu'ils ne pourront trouver aucun motif d'accusation dans son administration et décident de l'attaquer sur la question de sa fidélité à Dieu (Daniel 6.4-6).

Le parallèle est intéressant : dans Daniel 3 comme dans Daniel 6, des serviteurs loyaux de l'État deviennent vulnérables lorsque la loi politique entre en conflit avec leur fidélité religieuse.

Il convient néanmoins de maintenir une distinction entre le texte et la reconstruction historique. Daniel 3 établit clairement l'hostilité des accusateurs ; il ne dit pas expressément qu'ils étaient jaloux de la promotion accordée aux trois Judéens.

3. Une accusation soigneusement construite

Les accusateurs commencent par la formule conventionnelle : « Roi, puisses-tu vivre toujours ! » (Daniel 3.9). Ils rappellent ensuite au souverain son propre décret et la sanction prévue pour celui qui refuserait de se prosterner (Daniel 3.10-11).

Cette démarche est habile. Avant même de nommer les accusés, ils conduisent Nebucadnetsar à confirmer implicitement l'autorité de sa propre décision. La question n'est donc plus de savoir si l'ordre était justifié, mais seulement de constater qu'il a été transgressé.

Les trois hommes sont ensuite désignés personnellement : « Il y a des Juifs à qui tu as confié l'administration de la province de Babylone, Shadrak, Méshak et Abed-Nego » (Daniel 3.12).

La formulation rappelle opportunément au roi que ces hommes doivent leur position à une décision royale. L'accusation peut ainsi prendre la forme d'une ingratitude : Nebucadnetsar les a élevés à des fonctions importantes, mais ils refuseraient maintenant de respecter sa volonté.

4. « Ces Juifs »

L'identification des trois hommes comme « Juifs » mérite attention. Ils ne sont pas simplement désignés par leur fonction administrative, mais par leur origine.

Cette précision rappelle leur situation particulière dans l'Empire. Ils appartiennent au peuple de Juda vaincu par Nebucadnetsar et dont une partie de la population a été déportée à Babylone (Daniel 1.1-6). Leur promotion administrative n'a donc pas effacé leur identité.

Daniel 3 montre même que cette identité devient décisive lorsque leur fidélité est mise à l'épreuve.

Les noms utilisés sont pourtant leurs noms babyloniens : Shadrak, Méshak et Abed-Nego. Daniel 1.6-7 avait indiqué leurs noms hébreux - Hanania, Mishaël et Azaria - avant de rapporter les nouveaux noms qui leur avaient été attribués à Babylone.

Ce détail produit un contraste significatif. Extérieurement, ils ont reçu des noms babyloniens et occupent des fonctions dans l'administration babylonienne. Intérieurement, leur loyauté fondamentale demeure inchangée.

L'Empire peut modifier leur environnement, leur formation, leur fonction et même la manière dont ils sont publiquement nommés ; il ne parvient pas à déterminer l'objet de leur adoration.

5. Une accusation en trois points

Daniel 3.12 présente trois reproches : « Ils ne tiennent aucun compte de toi, roi ; ils ne servent pas tes dieux et ils n'adorent pas la statue d'or que tu as dressée. »

Cette formulation est importante, car elle transforme un refus religieux en offense politique.

Le premier reproche affirme qu'ils ne tiennent pas compte du roi. Pourtant, rien dans les chapitres précédents ne permet de les considérer comme des fonctionnaires rebelles. Au contraire, ils servent l'administration babylonienne et avaient été reconnus pour leurs capacités (Daniel 1.19-20 ; 2.49).

Le deuxième reproche concerne leur refus de servir les dieux de Nebucadnetsar. Leur opposition ne commence donc pas avec la statue de Dura. Elle résulte d'une fidélité religieuse déjà établie.

Le troisième reproche concerne directement la cérémonie : ils n'adorent pas la statue d'or.

Les accusateurs réunissent ainsi trois éléments différents - rapport au roi, rapport aux dieux babyloniens et rapport à la statue - pour présenter le comportement des Judéens comme une contestation globale de l'ordre établi.

6. La colère de Nebucadnetsar

La réaction du roi est immédiate : « Alors Nebucadnetsar, irrité et furieux, ordonna qu'on amène Shadrak, Méshak et Abed-Nego » (Daniel 3.13).

La colère de Nebucadnetsar constitue un trait récurrent de son comportement dans ces premiers récits. En Daniel 2.5-13, devant l'incapacité des sages à lui révéler son rêve, il avait ordonné leur mise à mort. Dans Daniel 3, la désobéissance des trois hommes déclenche de nouveau une réaction violente.

Cette colère ne doit cependant pas être réduite à un simple tempérament personnel. Dans une monarchie où la parole royale possède une force considérable, le refus public de hauts fonctionnaires peut être perçu comme une atteinte à l'autorité du souverain.

L'enjeu est d'autant plus important que la cérémonie rassemble précisément les représentants du pouvoir provincial. Si trois administrateurs peuvent publiquement refuser le geste imposé, l'image d'une unanimité absolue autour du roi est brisée.

7. Une seconde possibilité d'obéir

Lorsque les trois hommes comparaissent devant lui, Nebucadnetsar ne les fait pourtant pas immédiatement exécuter. Il leur demande : « Est-ce volontairement, Shadrak, Méshak et Abed-Nego, que vous ne servez pas mes dieux et que vous n'adorez pas la statue d'or que j'ai dressée ? » (Daniel 3.14).

Cette question mérite d'être soulignée. Le roi vérifie l'accusation et leur offre ensuite une nouvelle possibilité de se conformer à son ordre.

Daniel 3.15 reprend presque entièrement les instructions de la cérémonie. Lorsque les instruments retentiront, ils devront se prosterner devant l'image.

Nebucadnetsar paraît donc disposé à oublier leur premier refus s'ils obéissent maintenant.

Cette seconde chance augmente cependant la difficulté de leur situation. Leur premier refus avait eu lieu au milieu d'une foule. Le second doit désormais être assumé directement devant le roi, après une menace personnelle et explicite.

Ils ne peuvent plus espérer que leur comportement passe inaperçu.

8. Une alternative sans compromis

Nebucadnetsar formule l'alternative : s'ils se prosternent, la question est réglée ; s'ils refusent, ils seront « immédiatement jetés au milieu d'une fournaise ardente » (Daniel 3.15).

Le roi ne cherche pas à obtenir leur conviction intérieure. Il exige un geste visible.

Cette distinction est importante. Shadrak, Méshak et Abed-Nego auraient pu tenter de justifier une obéissance extérieure en conservant intérieurement leur fidélité au Dieu d'Israël. Le récit ne leur attribue cependant aucun raisonnement de ce genre.

Pour eux, le geste possède une signification. Se prosterner devant l'image reviendrait à accomplir précisément l'acte interdit par le commandement : « Tu ne te prosterneras pas devant elles et tu ne les serviras pas » (Exode 20.5).

Le conflit porte donc sur la cohérence entre conviction intérieure et comportement extérieur.

9. « Quel est le dieu qui pourra vous délivrer de mon pouvoir ? »

La dernière phrase du roi transforme profondément la scène : « Quel est le dieu qui pourra alors vous délivrer de mon pouvoir ? » (Daniel 3.15).

Jusqu'ici, le conflit opposait un souverain à trois fonctionnaires désobéissants. Cette question lui donne désormais une dimension beaucoup plus large.

Nebucadnetsar ne demande pas simplement si le Dieu des Judéens veut les sauver. Il met en doute la possibilité même qu'une puissance divine puisse les arracher à son autorité.

La formulation rappelle plusieurs défis adressés au Dieu d'Israël dans l'Ancien Testament. Le pharaon avait demandé à Moïse : « Qui est l'Éternel, pour que je lui obéisse en laissant partir Israël ? » (Exode 5.2). Des siècles plus tard, le représentant du roi assyrien Sanchérib demandera aux habitants de Jérusalem quels dieux avaient réussi à délivrer leurs pays de la puissance assyrienne (2 Rois 18.33-35 ; Esaïe 36.18-20).

Dans ces récits, le souverain humain ne se contente plus d'affirmer sa puissance politique. Il compare

implicitement sa propre capacité d'action à celle de Dieu.

Daniel 3 atteint ici son véritable point de tension.

Nebucadnetsar avait déjà rencontré la puissance du Dieu de Daniel. Après la révélation du songe, il avait reconnu : « Votre Dieu est vraiment le Dieu des dieux et le Seigneur des rois » (Daniel 2.47). Mais cette reconnaissance n'avait pas encore produit une compréhension stable de la souveraineté divine.

Le roi peut reconnaître momentanément la grandeur du Dieu de Daniel tout en continuant à raisonner selon une conception dans laquelle les dieux sont associés aux peuples et aux puissances politiques. La question de Daniel 3.15 révèle ainsi le chemin qui lui reste à parcourir.

10. Le pouvoir royal arrivé à sa limite

La scène oppose désormais deux conceptions de la puissance.

Nebucadnetsar possède effectivement un pouvoir considérable. Il peut convoquer les autorités provinciales, promulguer un décret, organiser une cérémonie, condamner des fonctionnaires et ordonner leur exécution. Humainement, les trois Judéens ne disposent d'aucun moyen de résistance.

Ils ne possèdent ni armée, ni tribunal auquel faire appel, ni pouvoir politique capable de s'opposer à la décision du roi.

Mais Nebucadnetsar vient lui-même de poser la question que le reste du chapitre devra résoudre : son pouvoir est-il réellement sans limite ?

Daniel 2 avait déjà donné la réponse sur le plan historique : les royaumes humains sont temporaires et leur autorité demeure subordonnée à celle de Dieu (Daniel 2.20-21, 37-45).

Daniel 3 va maintenant apporter une réponse concrète.

Le Dieu d'Israël peut-il intervenir à l'intérieur même du domaine où Nebucadnetsar paraît exercer un pouvoir absolu, c'est-à-dire entre la condamnation prononcée par le roi et la mort de ceux qu'il condamne ?

La réponse des trois hommes sera d'autant plus remarquable qu'ils ne chercheront pas à démontrer que Dieu est obligé de les sauver. Ils affirmeront simultanément deux convictions : **Dieu est capable de les délivrer, mais leur fidélité ne dépend pas de leur délivrance.**

C'est cette déclaration de Daniel 3.16-18 qui constitue l'un des sommets du chapitre.

Commentaire 3 - « Même s'il ne le fait pas » : une fidélité qui ne dépend pas de la délivrance

Daniel 3.16-18 constitue le centre spirituel du récit. Shadrak, Méshak et Abed-Nego ne contestent ni la puissance politique de Nebucadnetsar ni sa capacité à les condamner. Ils affirment cependant que son autorité rencontre une limite : elle ne peut déterminer leur fidélité. Leur réponse associe deux convictions qui doivent être maintenues ensemble. Dieu possède le pouvoir de les délivrer, mais leur obéissance ne dépend pas de l'accomplissement de cette délivrance. Ils refusent donc la statue non parce qu'ils sont certains d'échapper à la mort, mais parce qu'ils considèrent leur fidélité à Dieu comme supérieure à leur propre survie.

1. Une réponse d’une remarquable sobriété

Après la question provocatrice de Nebucadnetsar - « Quel est le dieu qui pourra alors vous délivrer de mon pouvoir ? » (Daniel 3.15) - Shadrak, Méshak et Abed-Nego répondent ensemble.

Le contraste entre les deux discours est remarquable. Le roi vient de rappeler longuement la cérémonie, les instruments, l’obligation de se prosterner et la menace de la fournaise. Les trois hommes répondent en quelques phrases.

Ils ne cherchent pas à prolonger la discussion.

« Nous n’avons pas besoin de te répondre là-dessus » (Daniel 3.16).

Cette déclaration ne doit pas être comprise comme une marque de mépris envers Nebucadnetsar. Les trois hommes ne l’insultent pas et ne contestent pas sa dignité royale. Ils constatent simplement qu’aucune argumentation supplémentaire ne modifiera la situation.

Le choix est déjà arrêté.

Ils savent ce que le roi exige et connaissent la conséquence de leur refus. Il n’existe donc plus de négociation possible.

2. Une fidélité préparée avant l’épreuve

La fermeté de leur réponse n’apparaît pas soudainement dans Daniel 3. Elle prolonge l’attitude manifestée dès le premier chapitre.

Daniel 1.8 rapporte que Daniel « prit la ferme décision de ne pas se souiller » avec les aliments et le vin du roi. Hanania, Mishaël et Azaria participèrent à cette décision et à l’épreuve qui suivit (Daniel 1.11-16).

La situation était alors beaucoup moins dangereuse. Le problème concernait la nourriture de la cour ; dans Daniel 3, il concerne désormais la vie même des trois hommes.

Une continuité apparaît cependant entre les deux épisodes. La fidélité dans une question apparemment secondaire prépare à la fidélité lorsque l’enjeu devient beaucoup plus grave.

Daniel ne présente donc pas trois hommes qui improvisent soudainement un acte héroïque. Leur refus s’inscrit dans une orientation déjà établie depuis leur arrivée à Babylone.

3. « Notre Dieu que nous servons »

Les trois hommes déclarent : « Notre Dieu que nous servons peut nous délivrer de la fournaise ardente » (Daniel 3.17).

L’expression « que nous servons » est importante.

Les accusateurs avaient déclaré : « Ils ne servent pas tes dieux » (Daniel 3.12). Les trois Judéens expliquent maintenant implicitement pourquoi : ils servent déjà leur Dieu.

Le conflit ne porte donc pas sur une absence de loyauté religieuse, mais sur l’impossibilité de servir simultanément deux objets d’adoration incompatibles.

Cette conception correspond au principe formulé dans la Torah : « C’est l’Éternel, ton Dieu, que tu craindras, c’est lui que tu serviras » (Deutéronome 6.13 ; 10.20).

Le refus de servir les dieux de Nebucadnetsar découle ainsi positivement du service du Dieu d’Israël.

4. « Il peut nous délivrer »

La première affirmation des trois hommes concerne la capacité de Dieu : « Il peut nous délivrer de la fournaise ardente » (Daniel 3.17).

Ils répondent directement à la question du roi.

Nebucadnetsar avait demandé quel dieu serait capable de les délivrer de son pouvoir. Leur réponse est sans ambiguïté : le Dieu qu'ils servent en est capable.

Ils n'expliquent pas comment cette délivrance pourrait se produire. La fournaise représente humainement une mort certaine. Leur affirmation repose donc entièrement sur leur conception de Dieu : sa puissance n'est pas limitée par celle du souverain babylonien.

Cette conviction correspond à l'un des thèmes majeurs déjà développés dans Daniel 2. Dieu « change les temps et les circonstances, il renverse et établit les rois » (Daniel 2.21). Nebucadnetsar lui-même avait reçu son royaume, sa puissance, sa force et sa gloire du « Dieu du ciel » (Daniel 2.37).

Le roi possède donc un pouvoir réel, mais dérivé et limité.

Les trois Judéens ne nient pas que Nebucadnetsar puisse les faire jeter dans la fournaise. Ils nient que cette capacité constitue le dernier mot sur leur existence.

5. « Il nous délivrera de ton pouvoir »

Daniel 3.17 ajoute : « Il nous délivrera de ton pouvoir, roi. »

La formulation a suscité différentes interprétations, notamment en raison du verset suivant : « Sinon… » (Daniel 3.18).

On peut comprendre la déclaration comme l'assurance que Dieu les délivrera physiquement de la fournaise. Le récit montrera effectivement que c'est ce qui se produit.

Mais le verset 18 interdit de transformer cette confiance en exigence imposée à Dieu. Les trois hommes reconnaissent immédiatement la possibilité que la délivrance attendue ne prenne pas la forme qu'ils espèrent.

Une autre nuance doit donc être prise en considération : même si Nebucadnetsar parvenait à les tuer, son pouvoir sur eux resterait limité. Il pourrait prendre leur vie, mais il ne pourrait obtenir leur adoration.

Dans les deux cas, le roi ne peut remporter la victoire qu'il recherche réellement.

S'ils sont délivrés de la fournaise, sa sentence échoue.

S'ils meurent, il n'obtient toujours pas leur prosternation.

Leur fidélité place ainsi Nebucadnetsar devant une limite qu'aucune violence ne peut franchir.

6. Les deux dimensions de la délivrance

Daniel 3 permet ainsi de distinguer deux formes de délivrance.

La première est physique : Dieu peut empêcher le feu de détruire ses serviteurs.

La seconde est intérieure : avant même d'entrer dans la fournaise, les trois hommes sont déjà libres de la contrainte exercée par le roi.

Nebucadnetsar peut contrôler leur situation extérieure, mais il ne contrôle pas leur décision.

Cette distinction est essentielle pour comprendre le récit. La véritable victoire des trois hommes ne commence pas lorsqu'ils survivent miraculeusement aux flammes. Elle commence lorsqu'ils refusent de conditionner leur fidélité à leur survie.

Le miracle manifestera publiquement cette victoire ; il ne la produira pas.

7. « Sinon »

Daniel 3.18 contient l'une des expressions les plus importantes du chapitre : « Sinon, sache, roi, que nous ne servirons pas tes dieux et que nous n'adorerons pas la statue d'or que tu as dressée. »

Ces mots empêchent une lecture simpliste de leur foi.

Les trois hommes ne disent pas : « Dieu nous délivrera nécessairement parce que nous lui sommes fidèles. »

Ils disent en substance : Dieu peut nous délivrer ; mais même si la délivrance physique n'a pas lieu, notre décision restera la même.

Leur obéissance n'est donc pas un marché conclu avec Dieu.

Ils ne restent pas fidèles afin d'obtenir un miracle. Ils restent fidèles parce qu'ils reconnaissent Dieu comme digne de leur fidélité, quelle que soit l'issue immédiate de l'épreuve.

Cette distinction possède une portée théologique considérable. La confiance biblique ne consiste pas à prétendre connaître à l'avance toutes les décisions de Dieu. Elle peut associer une certitude absolue concernant sa puissance à une humble incertitude concernant la manière dont il choisira d'agir.

8. La foi ne contraint pas Dieu

Daniel 3.17-18 corrige ainsi une conception selon laquelle une foi suffisamment forte garantirait nécessairement la délivrance physique.

Les trois hommes possèdent manifestement une confiance exceptionnelle. Pourtant, ils reconnaissent eux-mêmes qu'ils ne peuvent transformer cette confiance en certitude concernant l'issue immédiate.

D'autres textes bibliques montrent cette même tension.

Job peut déclarer au milieu de son épreuve : « Même s'il me tuait, je continuerais à espérer en lui » selon une lecture traditionnelle de Job 13.15. Habacuc décrit une situation dans laquelle le figuier ne fleurit plus, les vignes ne produisent rien, les champs ne donnent aucune nourriture et le bétail disparaît ; il ajoute néanmoins : « Moi, je veux me réjouir en l'Éternel » (Habakuk 3.17-18).

Dans le Nouveau Testament, Hébreux 11 présente également deux aspects de la foi. Certains « éteignirent la puissance du feu » (Hébreux 11.34), formulation qui évoque naturellement Daniel 3. D'autres croyants, pourtant tout aussi fidèles, furent torturés ou mis à mort sans recevoir de délivrance physique immédiate (Hébreux 11.35-38).

La fidélité ne peut donc être évaluée uniquement à partir de l'issue visible d'une épreuve.

9. Une désobéissance sans rébellion

La réponse des trois hommes constitue également un exemple remarquable de résistance à un ordre jugé illégitime sans rejet général de l'autorité.

Ils continuent à appeler Nebucadnetsar « roi » (Daniel 3.17-18). Ils ne cherchent pas à le renverser et ne contestent pas l'ensemble de son gouvernement.

Ils refusent un commandement précis parce que celui-ci exige ce qu'ils considèrent comme appartenant exclusivement à Dieu.

Cette attitude correspond à un principe que l'Écriture développera dans d'autres contextes. Daniel continuera lui-même à servir fidèlement l'administration perse, mais refusera de modifier sa pratique de la prière lorsque le décret royal l'interdira (Daniel 6.5-11). Les apôtres respecteront les autorités tout en affirmant : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Actes des apôtres 5.29).

Daniel 3 ne justifie donc pas une opposition systématique à l'autorité politique. Il établit plutôt qu'aucune autorité humaine ne peut légitimement exiger une obéissance absolue.

10. Le parallèle avec Daniel 6

Daniel 3 et Daniel 6 présentent une construction remarquablement parallèle.

Dans Daniel 3, les trois compagnons refusent un acte d'adoration imposé.

Dans Daniel 6, Daniel refuse de cesser de prier son Dieu.

Dans le premier récit, la sanction est la fournaise ; dans le second, la fosse aux lions.

Dans les deux cas, des responsables hostiles utilisent un décret royal contre des serviteurs reconnus pour leur fidélité. Dans les deux cas, le souverain prononce ou applique une sentence qu'il ne peut ensuite maîtriser. Dans les deux cas, Dieu délivre miraculeusement ses serviteurs. Enfin, dans les deux récits, le roi finit par reconnaître publiquement la puissance du Dieu qui les a sauvés (Daniel 3.28-29 ; 6.26-28).

Ces parallèles montrent que Daniel 3 n'est pas un épisode isolé. Il participe à l'un des grands thèmes de la première partie du livre : **les royaumes humains disposent d'une autorité réelle, mais celle-ci demeure toujours subordonnée à la souveraineté de Dieu.**

11. Un principe qui prépare les chapitres prophétiques

Cette dimension permet également de comprendre pourquoi le récit de la fournaise possède une importance particulière dans l'ensemble du livre de Daniel.

Les chapitres prophétiques décriront des puissances qui dépasseront les limites ordinaires de l'autorité politique et chercheront à atteindre directement la fidélité due à Dieu.

Daniel 7 présente une puissance qui « prononcera des paroles contre le Très-Haut » et « opprimera les saints du Très-Haut » (Daniel 7.25). Daniel 8 évoque une puissance qui s'élève jusqu'au « chef de l'armée » et porte atteinte au culte (Daniel 8.10-12). Daniel 11 décrit un souverain qui profane le sanctuaire et intervient directement dans le domaine religieux (Daniel 11.31-36).

Daniel 3 fournit donc, sous la forme d'un récit historique, une situation qui annonce un thème appelé à devenir majeur dans les visions ultérieures : le pouvoir humain devient particulièrement dangereux lorsqu'il ne se contente plus d'administrer les hommes, mais prétend également déterminer leur adoration.

Cette correspondance ne signifie pas que chaque élément de Daniel 3 doive recevoir automatiquement une interprétation prophétique. Le chapitre possède d'abord son propre cadre historique. Mais sa place

dans le livre montre que l'expérience de Shadrak, Méshak et Abed-Nego prépare le lecteur à comprendre les conflits présentés dans les visions suivantes.

12. La victoire avant la fournaise

À la fin de Daniel 3.18, aucun miracle n'a encore eu lieu.

La fournaise existe toujours.

Nebucadnetsar possède toujours le pouvoir de donner l'ordre d'exécution.

Les trois hommes ne savent pas encore comment Dieu interviendra.

Pourtant, le conflit essentiel est déjà résolu.

Le roi peut encore agir sur leurs corps, mais il ne peut plus obtenir ce qu'il exigeait : leur adoration.

Cette dimension donne toute sa force au récit. Si les trois hommes avaient accepté de se prosterner uniquement parce qu'ils savaient qu'un miracle allait ensuite les sauver, leur décision aurait été beaucoup moins significative. Ils choisissent au contraire la fidélité alors qu'ils acceptent pleinement la possibilité de mourir.

Daniel 3.16-18 présente ainsi une foi qui ne nie ni le danger ni la souffrance. Elle ne prétend pas davantage imposer à Dieu la manière dont il doit intervenir.

Elle affirme quelque chose de plus fondamental : **Dieu peut délivrer, mais même en l'absence de délivrance immédiate, il demeure Dieu et reste digne d'être servi.**

La fournaise ne créera pas leur fidélité. Elle révélera publiquement une décision qui a déjà été prise avant qu'ils n'y entrent.

Commentaire 4 - La colère du roi et la fournaise surchauffée

Daniel 3.19-23 décrit l'exécution de la sentence prononcée contre Shadrak, Méshak et Abed-Nego. Le refus des trois hommes provoque chez Nebucadnetsar une colère extrême : la fournaise doit être chauffée « sept fois plus » qu'à l'ordinaire, et les condamnés y sont jetés entièrement vêtus et liés. Le récit insiste sur l'intensité réelle du feu puisque les soldats chargés de l'exécution sont eux-mêmes tués par les flammes. La puissance du roi semble alors atteindre son maximum ; pourtant, c'est précisément au moment où toute possibilité humaine de survie disparaît que son impuissance va être révélée.

1. Le changement d'expression de Nebucadnetsar

La réponse de Shadrak, Méshak et Abed-Nego provoque une réaction immédiate : « Nebucadnetsar fut rempli de fureur contre Shadrak, Méshak et Abed-Nego, et l'expression de son visage changea envers eux » (Daniel 3.19).

Le texte ne se contente pas de mentionner la colère du souverain. Il en décrit l'effet visible sur son visage.

Quelques instants auparavant, Nebucadnetsar leur avait encore offert la possibilité de se conformer à son ordre (Daniel 3.14-15). Cette possibilité disparaît après leur réponse. Leur déclaration selon laquelle Dieu peut les délivrer, accompagnée de leur refus catégorique d'adorer l'image même s'il ne les délivrait

pas, montre au roi que la menace de mort ne possède plus aucun pouvoir de persuasion.

Cette situation explique l'intensification de sa colère. Nebucadnetsar dispose du pouvoir de les condamner, mais il vient de découvrir qu'il ne peut les contraindre à modifier leur décision.

La violence devient alors le dernier moyen dont il dispose.

2. « Sept fois plus » : que signifie l'expression ?

Nebucadnetsar « ordonna de chauffer la fournaise sept fois plus qu'il n'était habituel de la chauffer » (Daniel 3.19).

L'expression mérite d'être interprétée avec précision.

Il serait anachronique de comprendre cette indication comme une mesure thermométrique. Les Babyloniens ne disposaient évidemment pas d'un système permettant de mesurer la température d'un four en degrés et de la multiplier exactement par sept.

L'expression indique avant tout que le roi exige que la fournaise soit portée à une intensité exceptionnellement élevée.

Le nombre sept possède fréquemment dans la Bible une valeur associée à la totalité ou à l'accomplissement. On rencontre par exemple sept jours dans le récit de la création (Genèse 1.1-2.3), sept jours dans de nombreux rites et sept cycles dans diverses prescriptions cultuelles. Il est donc possible que l'expression « sept fois plus » possède ici une valeur intensive : la fournaise doit être chauffée au maximum.

Cela ne signifie cependant pas que l'augmentation du feu soit fictive ou seulement symbolique. Daniel 3.22 précise que la fournaise était effectivement devenue si chaude que les hommes chargés d'y jeter les condamnés furent tués par les flammes.

Il convient donc de distinguer deux questions. L'expression « sept fois » ne fournit probablement pas une mesure scientifique de la température ; en revanche, le récit affirme clairement une augmentation réelle et considérable de l'intensité du feu.

3. Une décision dictée par la colère plutôt que par l'efficacité

L'ordre de Nebucadnetsar présente un paradoxe.

Pour exécuter des condamnés par le feu, il n'était pas nécessaire de chauffer extraordinairement la fournaise. Une température habituelle aurait déjà été mortelle. En augmentant encore l'intensité, le roi n'améliore donc pas véritablement l'efficacité de la peine.

Sa décision manifeste plutôt son état émotionnel.

La sanction doit correspondre, dans son esprit, à la gravité de l'affront. Puisque les trois hommes viennent de lui déclarer ouvertement qu'ils ne se prosterneront pas devant l'image, Nebucadnetsar répond par une démonstration excessive de puissance.

Cette démesure aura cependant un effet narratif essentiel. Plus le feu est présenté comme destructeur, moins la survie ultérieure des trois hommes pourra recevoir une explication naturelle.

Le roi qui cherche à rendre leur mort absolument certaine contribue ainsi involontairement à rendre leur délivrance incontestable.

4. Quelle était cette fournaise ?

Daniel ne décrit pas techniquement l'installation. Le terme araméen employé désigne une fournaise ou un four ardent.

Dans le contexte babylonien, les fours étaient indispensables à de nombreuses activités. La Mésopotamie disposant de peu de pierre dans certaines régions, la brique constituait un matériau de construction fondamental. Les briques pouvaient être séchées au soleil ou cuites dans des fours, selon leur destination.

Babylone elle-même fut largement construite en briques. Une infrastructure importante de production était donc nécessaire.

Daniel 3 ne précise toutefois pas que la fournaise utilisée pour l'exécution était un four à briques. Cette identification est plausible, mais demeure hypothétique.

La structure décrite semble en tout cas permettre au roi d'observer ce qui se passe à l'intérieur ou dans la zone de combustion, puisque Nebucadnetsar apercevra les hommes marchant au milieu du feu (Daniel 3.24-25).

Le récit indique également que les condamnés peuvent être jetés dans la fournaise depuis une ouverture, tandis que le roi peut ensuite s'approcher de son entrée (Daniel 3.26). Ces renseignements permettent d'imaginer un four comportant plusieurs accès ou ouvertures, mais ils ne permettent pas d'en reconstruire exactement l'architecture.

La question des fours mésopotamiens et de leur fonctionnement sera donc examinée plus précisément dans une annexe.

5. Le feu comme moyen d'exécution à Babylone

L'utilisation du feu comme châtiment dans Daniel 3 n'est pas totalement isolée dans la documentation biblique concernant Babylone.

Jérémie rapporte le sort de deux faux prophètes judéens, Achab fils de Kolaja et Sédécias fils de Maaséja, qui se trouvaient parmi les exilés. Il annonce que Nebucadnetsar les fera mourir et précise qu'une formule de malédiction circulera parmi les déportés : « Que l'Éternel te traite comme Sédécias et Achab, que le roi de Babylone a fait griller au feu ! » (Jérémie 29.22).

Le rapprochement est particulièrement important.

Jérémie et Daniel associent tous deux le règne de Nebucadnetsar à une peine capitale utilisant le feu. Jérémie 29 ne prouve pas les détails matériels de la fournaise de Daniel 3, mais il montre que l'idée d'une exécution par le feu sous le roi de Babylone n'est pas propre au seul récit de la statue.

Ce parallèle mérite une attention particulière dans l'évaluation historique du chapitre.

6. Des hommes particulièrement forts pour exécuter la sentence

Nebucadnetsar « ordonna à quelques-uns des soldats les plus forts de son armée de ligoter Shadrak, Méshak et Abed-Nego et de les jeter dans la fournaise ardente » (Daniel 3.20).

Le choix de soldats particulièrement robustes peut paraître disproportionné puisque les trois condamnés ne sont décrits ni comme armés ni comme résistants.

Le texte ne mentionne d'ailleurs aucune tentative de leur part pour échapper à leur sort.

Cette précision renforce donc surtout le caractère inexorable de la sentence. Toutes les précautions sont prises pour que l'ordre royal soit exécuté.

Les trois hommes sont ligotés avant d'être jetés dans le feu. Ils ne peuvent ni fuir ni tenter de sortir de la fournaise.

Cette donnée deviendra importante lorsque Nebucadnetsar les apercevra ensuite « sans liens » et marchant au milieu du feu (Daniel 3.25).

7. Les vêtements des condamnés

Daniel fournit un détail étonnamment précis : « Ces hommes furent alors ligotés avec leurs manteaux, leurs tuniques, leurs turbans et leurs autres vêtements, et jetés au milieu de la fournaise ardente » (Daniel 3.21).

Pourquoi mentionner leurs vêtements ?

Cette précision prépare manifestement Daniel 3.27. Lorsque les trois hommes sortiront de la fournaise, les responsables constateront que « leurs vêtements n'étaient pas abîmés » et que « l'odeur du feu ne les avait pas atteints ».

Le récit établit donc avant l'exécution les éléments qui permettront ensuite d'évaluer la délivrance.

Les hommes ne sont pas protégés par des vêtements particuliers. Au contraire, les textiles auraient dû être parmi les premiers éléments à brûler.

Le fait qu'ils soient jetés dans la fournaise entièrement vêtus rend ainsi la constatation ultérieure beaucoup plus frappante.

8. Les soldats tués par les flammes

Daniel ajoute : « Comme l'ordre du roi était sévère et que la fournaise était extraordinairement chauffée, la flamme tua les hommes qui y avaient jeté Shadrak, Méshak et Abed-Nego » (Daniel 3.22).

Cette information remplit plusieurs fonctions.

Elle confirme d'abord que l'augmentation de l'intensité du feu est réelle. Les flammes sont suffisamment violentes pour tuer les soldats qui s'approchent de la fournaise.

Elle exclut ensuite une explication selon laquelle les trois Judéens auraient survécu parce que le feu aurait été insuffisant.

Enfin, elle produit un contraste particulièrement fort : ceux qui se trouvent momentanément à l'extérieur du four sont tués, tandis que ceux qui sont jetés au milieu du feu vont survivre.

Le récit ne présente donc pas la délivrance comme une résistance physique exceptionnelle des trois hommes. Les conditions sont explicitement décrites comme incompatibles avec une survie naturelle.

9. Une conséquence possible de l'ordre excessif du roi

La mort des soldats souligne également l'irrationalité de la colère de Nebucadnetsar.

Son ordre de surchauffer la fournaise ne rend pas seulement la peine plus spectaculaire ; il entraîne la mort de ses propres hommes.

La violence du souverain commence ainsi à se retourner contre ceux qui exécutent sa volonté.

Il ne faut pas nécessairement y voir un jugement divin explicitement formulé, car Daniel ne le dit pas. Mais le contraste narratif est manifeste : la puissance destructrice que Nebucadnetsar voulait diriger exclusivement contre les trois Judéens atteint d'abord ses propres serviteurs.

Le roi contrôle l'ordre donné ; il ne contrôle déjà plus toutes les conséquences de cet ordre.

10. « Ils tombèrent liés au milieu de la fournaise »

Daniel 3.23 clôt cette partie du récit par une formulation très sobre : « Ces trois hommes, Shadrak, Méshak et Abed-Nego, tombèrent ligotés au milieu de la fournaise ardente. »

Aucune intervention divine n'a encore été décrite.

Le récit les laisse, pour ainsi dire, au milieu du feu.

Ils sont trois.

Ils sont liés.

Ils sont entourés de flammes suffisamment violentes pour avoir tué les hommes qui les ont conduits jusqu'à la fournaise.

Toutes les possibilités humaines semblent désormais épuisées.

Cette sobriété rend la scène suivante d'autant plus saisissante.

11. Une difficulté textuelle : la longue addition grecque

L'histoire textuelle de Daniel 3 présente ici une particularité importante. Les anciennes versions grecques contiennent, entre Daniel 3.23 et 3.24 du texte hébreu-araméen traditionnel, une longue section absente du texte massorétique.

Cette addition comprend notamment la prière d'Azaria, une description développée de l'intervention angélique et le cantique des trois jeunes hommes.

Dans les traditions catholique et orthodoxe, ces passages appartiennent au texte biblique reçu selon leur canon. Dans les traditions juive et protestante, ils sont généralement classés parmi les additions grecques ou les écrits deutérocanoniques/apocryphes.

Cette différence doit être signalée dans une étude académique, car elle appartient à l'histoire de la transmission du livre de Daniel.

Elle ne modifie cependant pas le déroulement fondamental du récit araméen : les trois hommes sont jetés dans la fournaise et Nebucadnetsar constate ensuite leur survie ainsi que la présence d'un quatrième personnage.

L'origine, la transmission et le contenu de l'addition grecque de Daniel 3 pourront être examinés séparément en annexe afin de ne pas interrompre l'analyse du texte araméen.

12. Le pouvoir de Nebucadnetsar à son maximum

À la fin de Daniel 3.23, Nebucadnetsar semble avoir remporté l'affrontement.

Son ordre a été exécuté.

Les trois hommes ont été ligotés.

Ils ont été jetés dans la fournaise.

Aucune puissance humaine ne peut désormais intervenir.

Pourtant, cette scène marque en réalité la limite exacte de son autorité.

Nebucadnetsar peut décider de la condamnation. Il peut choisir les exécutants. Il peut faire augmenter l'intensité du feu. Il peut faire jeter les hommes dans la fournaise.

Mais il ne peut déterminer ce qui va se produire une fois qu'ils s'y trouvent.

Sa question de Daniel 3.15 - « Quel est le dieu qui pourra alors vous délivrer de mon pouvoir ? » - attend maintenant sa réponse.

Et cette réponse ne viendra pas d'un discours de Daniel, de Shadrak, de Méshak ou d'Abed-Nego.

Nebucadnetsar va la constater lui-même.

Celui qui avait fait jeter **trois hommes liés** dans la fournaise va soudain en apercevoir **quatre, libres, marchant au milieu du feu**.

Commentaire 5 - Le quatrième personnage au milieu du feu

Daniel 3.24-25 constitue le retournement décisif du récit. Nebucadnetsar avait fait jeter trois hommes liés dans une fournaise dont les flammes avaient tué leurs bourreaux ; il en aperçoit maintenant quatre, libres de leurs liens et marchant au milieu du feu. Le quatrième personnage est décrit par le roi comme ressemblant à « un fils des dieux ». Le récit présente donc une intervention surnaturelle visible, mais l'identité précise de cet être doit être examinée à partir de l'ensemble du passage, notamment Daniel 3.28, où Nebucadnetsar affirme que Dieu a envoyé son ange.

1. Nebucadnetsar devient lui-même témoin

Après avoir rapporté que les trois hommes sont tombés liés au milieu de la fournaise, le récit se tourne immédiatement vers Nebucadnetsar : « Alors le roi Nebucadnetsar fut effrayé et se leva précipitamment » (Daniel 3.24).

Le retournement est remarquable.

Quelques instants auparavant, le roi dominait entièrement la scène. Il avait prononcé la condamnation, choisi les exécutants et ordonné d'augmenter l'intensité du feu. Désormais, c'est lui qui est bouleversé par ce qu'il observe.

Cette précision possède une importance particulière dans la construction du récit. La délivrance n'est pas d'abord annoncée par les trois Judéens. Elle est constatée par celui qui avait ordonné leur mort.

Nebucadnetsar devient ainsi le premier témoin rapporté de l'événement qu'il ne peut expliquer.

2. « N'avons-nous pas jeté trois hommes liés au milieu du feu ? »

Le roi interroge ses conseillers : « N'avons-nous pas jeté trois hommes ligotés au milieu du feu ? » Ils répondent : « Certainement, roi ! » (Daniel 3.24).

La question permet de rappeler les faits immédiatement établis avant l'apparition du quatrième personnage.

Ils étaient trois.

Ils étaient liés.

Ils avaient été jetés dans une fournaise réellement ardente.

Le dialogue avec les conseillers donne à cette constatation une dimension collective. Nebucadnetsar ne remet pas simplement en question son propre souvenir ; il demande confirmation aux responsables qui l'entourent.

Leur réponse confirme la situation initiale.

Le contraste avec ce que le roi observe devient alors impossible à éviter.

3. Trois hommes étaient entrés, quatre sont visibles

Nebucadnetsar déclare : « Pourtant, je vois quatre hommes sans liens qui marchent au milieu du feu et qui ne sont pas blessés » (Daniel 3.25).

Trois transformations sont simultanément constatées.

Premièrement, les hommes sont maintenant quatre.

Deuxièmement, ceux qui avaient été jetés ligotés sont libres de leurs liens.

Troisièmement, le feu qui avait tué les soldats ne leur cause aucun dommage.

Le miracle ne consiste donc pas seulement dans leur survie. Ils ne sont pas représentés comme agonisant ou cherchant désespérément à sortir de la fournaise. Ils « marchent au milieu du feu ».

La scène exprime une maîtrise extraordinaire de la situation. La fournaise reste une fournaise, mais elle ne possède plus sur eux le pouvoir destructeur qu'elle exerce normalement.

4. Le feu détruit les liens, mais non les hommes

Le contraste entre Daniel 3.21 et Daniel 3.25 mérite une attention particulière.

Les trois hommes avaient été « ligotés » avant d'être jetés dans la fournaise. Nebucadnetsar les voit maintenant « sans liens ».

Le récit ne précise pas de quelle manière les liens ont disparu. On peut naturellement supposer que le feu les a détruits, mais cette explication n'est pas explicitement donnée.

Le contraste possède néanmoins une forte portée narrative : ce qui devait les détruire n'a fait disparaître que ce qui les retenait prisonniers.

Il serait excessif de transformer automatiquement ce détail en allégorie dans laquelle chaque élément du récit recevrait une signification symbolique. Mais l'ironie de la situation est manifeste : Nebucadnetsar les avait fait attacher afin de rendre leur condamnation certaine ; lorsqu'il les revoit, ils sont libres au milieu même de l'instrument prévu pour leur mort.

5. Une délivrance qui ne consiste pas à éviter la fournaise

Le déroulement du récit révèle également une caractéristique importante de l'intervention divine.

Dieu n'empêche pas l'arrestation.

Il n’empêche pas la condamnation.

Il n’empêche pas les hommes d’être ligotés.

Il n’empêche même pas qu’ils soient jetés dans la fournaise.

La délivrance intervient au cœur de l’épreuve.

Cette caractéristique donne une profondeur particulière à la déclaration d’Ésaïe : « Si tu marches dans le feu, tu ne te brûleras pas et la flamme ne te fera pas de mal » (Esaïe 43.2).

Il n’est pas nécessaire d’affirmer qu’Ésaïe 43 constitue une prophétie directe de Daniel 3 pour constater la proximité thématique entre les deux textes. Dans les deux cas, la protection divine n’est pas décrite comme l’absence de toute épreuve, mais comme la présence et la préservation de Dieu au milieu de celle-ci.

6. « Le quatrième ressemble à un fils des dieux »

La dernière observation de Nebucadnetsar est la plus mystérieuse : « Le quatrième ressemble à un fils des dieux » (Daniel 3.25).

L’expression araméenne est *bar-ʾĕlāhîn*. Littéralement, elle associe « fils » à une forme plurielle du mot désignant Dieu ou les dieux.

La traduction doit tenir compte du locuteur. Ce n’est pas Daniel qui identifie ici le personnage ; c’est Nebucadnetsar, souverain babylonien, qui décrit ce qu’il voit avec les catégories religieuses dont il dispose.

Dans un contexte polythéiste, l’expression « un fils des dieux » rend donc naturellement le sens de la déclaration royale. Elle signifie que l’apparence du quatrième personnage est perçue comme surnaturelle ou divine.

Certaines traductions chrétiennes anciennes ont rendu l’expression par « le Fils de Dieu ». Cette traduction a fortement contribué à l’interprétation christologique du passage. Elle va cependant au-delà de ce que la formulation araméenne, replacée dans la bouche de Nebucadnetsar, permet d’établir à elle seule.

La prudence grammaticale ne diminue en rien le caractère surnaturel de la scène. Elle permet simplement de distinguer la description du roi de l’interprétation théologique ultérieure.

7. Daniel 3.28 fournit-il l’identification ?

Quelques versets plus loin, Nebucadnetsar déclarera : « Béni soit le Dieu de Shadrak, de Méshak et d’Abed-Nego ! Il a envoyé son ange et délivré ses serviteurs qui ont eu confiance en lui » (Daniel 3.28).

Cette déclaration constitue l’élément interprétatif le plus proche de Daniel 3.25.

Le personnage que le roi décrivait d’abord comme ressemblant à « un fils des dieux » est désormais associé à un « ange » envoyé par le Dieu des trois Judéens.

Le terme araméen employé, *malʾak*, signifie fondamentalement « messager » et peut désigner un messager céleste.

La lecture la plus immédiate du récit consiste donc à comprendre que Dieu a envoyé un être céleste pour protéger ses serviteurs.

Cette interprétation possède également un parallèle important dans Daniel 6. Lorsque Daniel sort vivant de la fosse aux lions, il explique à Darius : « Mon Dieu a envoyé son ange et fermé la gueule des lions » (Daniel 6.23 selon la numérotation courante de certaines versions ; Daniel 6.22 dans d'autres).

Les deux récits utilisent ainsi une formulation très proche : Dieu envoie son ange pour délivrer son serviteur d'une mort certaine.

8. Ange, théophanie ou christophanie ?

L'identité du quatrième personnage a naturellement suscité plusieurs interprétations.

La première, et la plus directement appuyée par Daniel 3.28, y voit un ange envoyé par Dieu.

Une deuxième lecture parle plus largement de théophanie, c'est-à-dire d'une manifestation visible de la présence divine. Cette interprétation insiste moins sur l'identité personnelle du personnage que sur le fait que Dieu manifeste sa présence auprès de ses serviteurs.

Une troisième interprétation, particulièrement importante dans la tradition chrétienne, reconnaît dans le quatrième personnage une christophanie : une manifestation du Fils avant son incarnation.

Cette lecture s'appuie notamment sur l'expression de Daniel 3.25, traditionnellement rendue dans certaines versions par « Fils de Dieu », et sur d'autres passages de l'Ancien Testament où « l'ange de l'Éternel » possède des caractéristiques qui ont conduit de nombreux interprètes chrétiens à y reconnaître une manifestation préincarnée du Christ, par exemple Genèse 16.7-13, Exode 3.2-6 ou Juges 13.18-22.

Cette possibilité ne doit pas être rejetée simplement parce que Daniel 3.28 parle d'un ange. Le terme « ange » décrit une fonction de messager et n'établit pas nécessairement, à lui seul, toute l'identité ontologique de celui qui apparaît.

Cependant, Daniel 3 ne dit jamais explicitement : « le quatrième personnage était le Messie » ou « le Fils de Dieu ».

Une étude académique doit donc maintenir la distinction : **le texte affirme la présence d'un être céleste envoyé par Dieu ; l'identification précise de cet être au Christ appartient à l'interprétation théologique chrétienne.**

La christophanie constitue une lecture possible et ancienne, mais elle ne peut être présentée comme une identification explicitement formulée par Daniel.

9. Une présence réelle ou une construction symbolique ?

Certains interprètes modernes considèrent le quatrième personnage principalement comme une figure littéraire exprimant la présence protectrice de Dieu auprès de ses fidèles.

Une telle lecture reconnaît la fonction théologique évidente de la scène : Dieu n'abandonne pas ceux qui lui restent fidèles.

Elle devient toutefois insuffisante si elle suppose que, dans la logique même du récit, Nebucadnetsar n'aurait rien réellement observé.

Daniel 3.24-25 est construit comme le compte rendu d'une perception du roi. Nebucadnetsar se lève, interroge ses conseillers, vérifie que trois hommes ont été jetés dans le feu, puis affirme qu'il en voit quatre.

Daniel 3.26-27 poursuit dans le même registre : les trois hommes sortent de la fournaise et leur état physique est examiné par plusieurs responsables.

Dans le cadre narratif du livre, le quatrième personnage doit donc être compris comme une présence réellement aperçue par Nebucadnetsar.

Reconnaître la construction littéraire soigneuse du récit ne conduit pas nécessairement à nier la réalité de l'événement raconté. Un récit historique peut utiliser répétitions, contrastes, dialogues et effets narratifs sans que ces procédés impliquent l'invention des faits.

10. Ce que Nebucadnetsar voit exactement

Une distinction reste néanmoins nécessaire.

Nebucadnetsar voit un quatrième personnage.

Il constate son caractère extraordinaire.

Il le décrit avec un vocabulaire correspondant à sa compréhension : « un fils des dieux ».

Mais le texte ne dit pas qu'il comprend immédiatement qui est cet être.

Ce n'est qu'après la délivrance qu'il interprète l'événement en déclarant que le Dieu des trois hommes « a envoyé son ange » (Daniel 3.28).

Le récit présente donc une progression dans la compréhension du roi :

en Daniel 3.25, il **voit** ;

en Daniel 3.26, il **reconnaît le Dieu très-haut** comme celui que servent les trois hommes ;

en Daniel 3.28, il **interprète** la présence mystérieuse comme l'intervention d'un ange envoyé par leur Dieu.

Cette progression est importante pour ne pas attribuer au souverain babylonien une compréhension théologique qu'il ne possède pas encore au moment où il regarde dans la fournaise.

11. Un contraste avec la statue

Un autre contraste traverse discrètement le chapitre.

Au début du récit, Nebucadnetsar avait fait dresser une image visible devant laquelle tous devaient se prosterner.

Cette image avait été fabriquée sur son ordre.

Elle nécessitait un héraut, des instruments de musique, une administration entière et la menace de la fournaise pour recevoir l'adoration.

Au cœur de cette même fournaise apparaît maintenant un être que le roi n'a ni construit, ni convoqué, ni prévu.

La statue représente une manifestation religieuse organisée par le pouvoir humain ; le quatrième personnage apparaît indépendamment de ce pouvoir.

Nebucadnetsar avait tenté de déterminer ce que tous devaient regarder et adorer. Il se retrouve maintenant lui-même spectateur d'une manifestation qu'il ne maîtrise pas.

La scène renverse ainsi complètement la situation initiale.

12. Le quatrième personnage et la présence divine dans l'épreuve

La fonction essentielle du quatrième personnage apparaît finalement avec clarté, quelle que soit la position retenue concernant son identité précise.

Shadrak, Méshak et Abed-Nego avaient déclaré que Dieu pouvait les délivrer, tout en acceptant la possibilité de mourir (Daniel 3.17-18).

Dieu intervient effectivement.

Mais l'image choisie par le récit est remarquable : les trois hommes ne sont pas simplement retirés instantanément du feu. Nebucadnetsar les voit d'abord marcher dans la fournaise en compagnie d'un quatrième personnage.

La délivrance est donc précédée par une présence.

Cette dimension distingue profondément le Dieu de Daniel de la statue dressée par Nebucadnetsar. La statue reste immobile sur la plaine tandis que les hommes doivent venir devant elle. Le Dieu d'Israël, lui, rejoint ses serviteurs au lieu même où le pouvoir humain voulait les détruire.

Le récit rejoint ainsi un thème biblique plus large : Dieu ne promet pas toujours à ses serviteurs l'absence d'épreuve, mais il affirme sa présence au milieu d'elle. Esaïe 43.2 l'exprime par une image particulièrement proche : « Si tu marches dans le feu, tu ne te brûleras pas et la flamme ne te fera pas de mal. »

Daniel 3 donne à cette affirmation une manifestation spectaculaire.

Nebucadnetsar avait demandé : « Quel est le dieu qui pourra alors vous délivrer de mon pouvoir ? » (Daniel 3.15).

La réponse se trouve désormais devant ses yeux.

Le Dieu qu'il avait défié n'a pas seulement empêché le feu de détruire ses serviteurs : **il a manifesté sa présence au milieu même de la fournaise.**

Commentaire 6 - La sortie de la fournaise et la constatation publique du miracle

Daniel 3.26-27 rapporte la sortie de Shadrak, Méshak et Abed-Nego de la fournaise et la constatation publique de leur préservation. Le récit accumule volontairement les observations concrètes : le feu n'a eu aucun pouvoir sur leurs corps, leurs cheveux n'ont pas été brûlés, leurs vêtements n'ont subi aucun dommage et aucune odeur de feu ne s'est attachée à eux. La délivrance n'est donc pas présentée comme une simple survie, mais comme une protection complète. Nebucadnetsar, qui avait voulu faire de leur exécution une démonstration publique de son autorité, devient lui-même le témoin d'une manifestation qui révèle les limites de cette autorité.

1. Le roi s'approche de la fournaise

Après avoir constaté la présence de quatre personnages dans le feu, « Nebucadnetsar s'approcha de

l’entrée de la fournaise ardente » (Daniel 3.26).

Ce détail mérite attention.

Quelques versets auparavant, la chaleur de la fournaise avait tué les soldats chargés d’y jeter les trois condamnés (Daniel 3.22). Le texte ne précise pas combien de temps s’est écoulé ni à quelle distance exacte Nebucadnetsar peut maintenant s’approcher. Il serait donc inutile de chercher à reconstruire avec précision les conditions thermiques de la scène.

L’essentiel est ailleurs : le roi qui avait ordonné l’exécution s’approche maintenant lui-même de l’instrument de mort pour appeler ceux qu’il croyait avoir condamnés.

Le mouvement du récit s’est entièrement inversé.

2. « Serviteurs du Dieu très-haut »

Nebucadnetsar appelle : « Shadrak, Méshak et Abed-Nego, serviteurs du Dieu très-haut, sortez et venez ! » (Daniel 3.26).

Cette appellation contraste fortement avec ses paroles précédentes.

Avant l’exécution, le roi avait demandé : « Quel est le dieu qui pourra alors vous délivrer de mon pouvoir ? » (Daniel 3.15).

Après avoir regardé dans la fournaise, il qualifie désormais le Dieu des trois hommes de « Dieu très-haut ».

Le changement est considérable, mais il ne faut pas lui attribuer immédiatement une conversion complète au monothéisme d’Israël. Dans l’environnement religieux du Proche-Orient ancien, reconnaître une divinité comme extrêmement élevée ou puissante n’impliquait pas nécessairement la négation de toutes les autres divinités.

La suite du livre confirmera d’ailleurs que la compréhension de Nebucadnetsar progressera encore. Daniel 4 montrera le roi soumis à une nouvelle confrontation avec la souveraineté divine.

Daniel 3 marque néanmoins une étape importante : le Dieu que Nebucadnetsar avait implicitement défié est maintenant reconnu comme supérieur à la puissance qu’il pensait exercer.

3. Le quatrième personnage ne sort pas

Daniel rapporte alors simplement : « Shadrak, Méshak et Abed-Nego sortirent du milieu du feu » (Daniel 3.26).

Le texte ne mentionne plus le quatrième personnage.

Cette absence est significative, même si elle ne doit pas être surinterprétée.

Quatre personnages étaient visibles dans la fournaise, mais seulement trois en sortent. L’être céleste n’est donc pas présenté comme un quatrième prisonnier ayant besoin d’être délivré. Sa présence semble exclusivement liée à l’intervention divine auprès des trois hommes.

Daniel ne raconte ni son arrivée ni son départ.

Le quatrième personnage apparaît lorsque sa présence est nécessaire au récit, puis disparaît de la narration lorsque la délivrance est accomplie.

Cette caractéristique correspond bien à la fonction d’un messager céleste envoyé par Dieu,

interprétation que Nebucadnetsar donnera lui-même en Daniel 3.28.

4. Les témoins se rassemblent

Après leur sortie, « les satrapes, les intendants, les gouverneurs et les conseillers du roi se rassemblèrent » autour des trois hommes (Daniel 3.27).

Le récit fait ici revenir les responsables administratifs présents au début du chapitre.

Ils avaient été convoqués pour assister à la dédicace de la statue (Daniel 3.2-3). Ils deviennent maintenant témoins d'un événement totalement différent de celui que Nebucadnetsar avait organisé.

Ce rapprochement donne au récit une construction particulièrement cohérente.

Au commencement, les responsables de l'Empire sont réunis autour de la statue du roi.

À la fin, ils sont réunis autour des hommes que le Dieu d'Israël vient de préserver.

La cérémonie conçue pour manifester la puissance de Nebucadnetsar devient ainsi le cadre d'une démonstration publique des limites de cette puissance.

5. Une constatation collective

Daniel 3.27 ne dit pas seulement que Nebucadnetsar constate le miracle.

Les principaux responsables de l'administration observent eux-mêmes les trois hommes.

Cette précision renforce le caractère public de l'événement dans le récit. La délivrance n'est pas décrite comme une expérience intérieure connue uniquement des trois survivants. Elle est soumise à l'observation de ceux qui étaient présents.

Le roi avait été le premier à voir les quatre personnages dans le feu. Les dignitaires peuvent maintenant examiner les conséquences physiques de l'épreuve.

Le récit passe ainsi de la vision de Nebucadnetsar à une constatation collective.

6. « Le feu n'avait eu aucun pouvoir sur leur corps »

La première constatation est générale : « Le feu n'avait eu aucun pouvoir sur leur corps » (Daniel 3.27).

Cette formulation répond directement au conflit qui structure le chapitre.

Nebucadnetsar avait exercé son pouvoir sur les trois hommes : il les avait fait arrêter, attacher et jeter dans la fournaise.

Mais le feu lui-même n'a eu « aucun pouvoir » sur leur corps.

L'opposition est remarquable. Le roi dispose d'une autorité politique considérable, mais l'instrument qu'il utilise cesse d'accomplir sa fonction destructrice.

La délivrance ne résulte donc pas d'une évasion. Les trois hommes sont effectivement entrés dans la fournaise. C'est le pouvoir du feu sur eux qui a été suspendu.

7. Les cheveux n'ont pas été brûlés

Daniel précise ensuite : « Les cheveux de leur tête n'avaient pas été brûlés » (Daniel 3.27).

Le détail pourrait sembler secondaire, mais il renforce précisément la portée de la constatation.

Les cheveux sont particulièrement vulnérables au feu. Même une exposition beaucoup moins intense que celle décrite dans le récit devrait les endommager.

Leur préservation montre donc que les trois hommes ne se sont pas simplement trouvés dans une partie moins chaude du four ou protégés accidentellement de la flamme.

Le texte cherche à exclure progressivement les explications ordinaires.

8. Les vêtements sont intacts

Les responsables constatent également que « leurs vêtements n'étaient pas abîmés » (Daniel 3.27).

Cette observation renvoie directement à Daniel 3.21, qui avait pris soin de préciser que les hommes avaient été jetés dans la fournaise avec leurs vêtements.

La mention antérieure prend maintenant tout son sens.

Si le texte avait seulement affirmé que les hommes survivaient, on pourrait imaginer une protection partielle ou une exposition limitée. Mais les textiles eux-mêmes, normalement extrêmement vulnérables aux flammes, ne présentent aucun dommage.

La délivrance concerne donc l'ensemble de leur personne et de ce qu'ils portaient.

9. Pas même l'odeur du feu

Le dernier détail est peut-être le plus frappant : « L'odeur du feu ne les avait pas atteints » (Daniel 3.27).

Le récit va ici au-delà de l'absence de brûlure.

Une personne qui se tient simplement à proximité d'un feu important peut conserver sur ses vêtements ou ses cheveux une odeur de fumée. Les trois hommes, eux, ont été jetés au milieu d'une fournaise surchauffée et n'en portent même pas l'odeur.

L'accumulation des détails est donc volontaire :

leurs corps ne sont pas atteints ;

leurs cheveux ne sont pas brûlés ;

leurs vêtements ne sont pas endommagés ;

l'odeur du feu elle-même est absente.

La délivrance est décrite comme totale.

10. Un miracle présenté comme matériel

Ces constatations sont importantes pour déterminer la nature du récit.

Daniel ne décrit pas seulement une expérience religieuse ou une vision symbolique. Le miracle possède des conséquences matérielles observables : les trois hommes entrent dans le feu et en ressortent physiquement indemnes.

Cette dimension correspond également à la mort des soldats en Daniel 3.22. Le même feu produit son effet normal sur ceux qui s'en approchent, tandis qu'il demeure sans pouvoir sur les trois condamnés.

Le contraste est intentionnel.

Dans la logique du récit, il ne peut donc être expliqué par une particularité naturelle de la fournaise.

Reconnaître que l'auteur construit soigneusement son récit ne nécessite pas de réduire celui-ci à une fiction symbolique. Daniel présente l'événement comme une intervention de Dieu dans une situation concrète et observable.

11. Un parallèle avec Esaïe 43.2

La scène possède une proximité remarquable avec Esaïe 43.2 :

« Si tu marches dans le feu, tu ne te brûleras pas et la flamme ne te fera pas de mal. »

Le contexte d'Ésaïe concerne la promesse de Dieu d'accompagner Israël à travers les épreuves. L'eau et le feu y représentent les dangers auxquels le peuple peut être confronté.

Il n'est pas nécessaire de considérer ce verset comme une prédiction spécifique de la fournaise de Daniel pour reconnaître que Daniel 3 en fournit une illustration exceptionnellement concrète.

Les trois hommes sont littéralement passés par le feu, et la flamme ne leur a pas fait de mal.

Le thème commun est celui de la présence et de la protection de Dieu au milieu du danger.

12. La fournaise n'est pas supprimée

Il est cependant important de remarquer ce que Dieu ne fait pas.

Il ne détruit pas la fournaise.

Il ne renverse pas immédiatement Nebucadnetsar.

Il ne fait pas disparaître le feu.

Il ne délivre pas les trois hommes avant qu'ils y soient jetés.

Le miracle ne consiste donc pas à supprimer l'épreuve, mais à rendre l'épreuve incapable d'accomplir l'objectif que le roi lui avait assigné.

Cette distinction rejoint la déclaration des trois hommes en Daniel 3.17-18. Leur confiance ne reposait pas sur la certitude qu'ils n'entreraient jamais dans la fournaise. Ils avaient accepté d'y être jetés.

La délivrance intervient après cette acceptation.

13. Le renversement de la démonstration royale

Nebucadnetsar avait organisé toute la cérémonie pour produire une démonstration visible de son autorité.

La statue était monumentale.

Les responsables de l'Empire avaient été convoqués.

La musique organisait la prosternation collective.

La fournaise garantissait l'obéissance par la menace.

Tout devait montrer qu'aucune résistance n'était possible.

À la fin de Daniel 3.27, tous ces éléments se sont retournés.

Les dignitaires convoqués par le roi sont devenus les témoins de son incapacité à détruire les trois hommes.

La fournaise destinée à prouver les conséquences de la désobéissance démontre au contraire que l'ordre royal possède des limites.

Et les trois fonctionnaires qui devaient disparaître se tiennent maintenant vivants devant les représentants de l'Empire.

14. Une délivrance sans intervention humaine

Un dernier élément mérite d'être souligné : personne ne délivre les trois hommes.

Aucun soldat ne pénètre dans la fournaise.

Aucun conseiller ne persuade le roi de revenir sur sa décision.

Aucune révolte populaire ne les libère.

Ils ne brisent pas eux-mêmes leurs liens.

Le récit attribue entièrement leur délivrance à l'intervention divine.

Cette caractéristique prépare directement la confession de Nebucadnetsar au verset suivant : « Béni soit le Dieu de Shadrak, de Méshak et d'Abed-Nego ! Il a envoyé son ange et délivré ses serviteurs qui ont eu confiance en lui » (Daniel 3.28).

Pour la première fois depuis sa question provocatrice de Daniel 3.15, le roi formule lui-même la réponse.

Il avait demandé quel dieu serait capable de délivrer ces hommes de son pouvoir.

Après avoir vu le quatrième personnage et examiné les trois survivants, Nebucadnetsar ne peut plus poser la question de la même manière.

Il reconnaît désormais que leur Dieu **a effectivement délivré ses serviteurs de la sentence royale**.

Commentaire 7 - La confession de Nebucadnetsar et le décret royal

Daniel 3.28-30 constitue l'aboutissement du récit. Nebucadnetsar reconnaît que le Dieu de Shadrak, Méshak et Abed-Nego a envoyé son ange pour délivrer ses serviteurs. Il souligne lui-même la confiance des trois hommes, leur refus d'obéir à son ordre et leur détermination à ne servir aucun autre dieu. Le roi promulgue ensuite un décret protégeant l'honneur du Dieu d'Israël et rétablit les trois Judéens dans une position favorable. Cette reconnaissance est importante, mais elle ne doit pas être confondue avec une conversion complète : Nebucadnetsar reconnaît la puissance exceptionnelle du Dieu des trois hommes sans encore professer explicitement qu'il est l'unique Dieu.

1. Nebucadnetsar bénit le Dieu qu'il avait défié

La première réaction du roi est une proclamation : « Béni soit le Dieu de Shadrak, de Méshak et d'Abed-Nego » (Daniel 3.28).

Le contraste avec Daniel 3.15 est manifeste.

Avant l'exécution, Nebucadnetsar demandait quel dieu pourrait délivrer les trois hommes de son pouvoir. Après leur sortie de la fournaise, il bénit précisément le Dieu qui vient d'accomplir cette délivrance.

Le récit répond ainsi directement à la question posée par le souverain.

Nebucadnetsar n'a pas reçu une réponse théorique. Il a été placé devant un événement qu'il reconnaît lui-même comme une intervention divine.

2. « Il a envoyé son ange »

Le roi poursuit : Dieu « a envoyé son ange et délivré ses serviteurs qui ont eu confiance en lui » (Daniel 3.28).

Cette déclaration éclaire naturellement l'apparition du quatrième personnage de Daniel 3.25.

Dans la fournaise, Nebucadnetsar avait décrit celui-ci comme ressemblant à « un fils des dieux ». Après la délivrance, il comprend l'événement comme l'intervention d'un ange envoyé par le Dieu des trois Judéens.

Cette formulation possède un parallèle particulièrement proche dans Daniel 6. Daniel y explique au roi Darius : « Mon Dieu a envoyé son ange et fermé la gueule des lions » (Daniel 6.22-23 selon la numérotation des versions).

Dans les deux récits, un serviteur de Dieu est condamné à une mort normalement certaine ; dans les deux cas, Dieu « envoie son ange » pour neutraliser l'instrument de mort.

Daniel 3 présente donc explicitement la délivrance comme une intervention surnaturelle.

3. La confiance des trois hommes, reconnue par le roi

Nebucadnetsar souligne que les trois hommes « ont eu confiance » en leur Dieu (Daniel 3.28).

Cette observation renvoie directement à leur déclaration de Daniel 3.17-18.

Leur confiance ne consistait pas à affirmer qu'ils connaissaient nécessairement l'issue de l'épreuve. Ils avaient reconnu que Dieu pouvait les délivrer tout en acceptant la possibilité qu'il ne le fasse pas.

Le roi peut maintenant constater que cette confiance n'était pas vaine.

Cependant, le récit conserve une distinction essentielle : le miracle ne prouve pas que la fidélité entraîne toujours une délivrance physique. Les trois hommes avaient précisément refusé de poser cette condition.

La délivrance est un acte souverain de Dieu, non le résultat mécanique d'une formule de foi.

4. Nebucadnetsar reconnaît leur désobéissance

La suite de la déclaration royale est particulièrement remarquable : les trois hommes « ont désobéi à l'ordre du roi » (Daniel 3.28).

Nebucadnetsar reconnaît donc publiquement ce qui, quelques instants auparavant, avait justifié leur condamnation.

Mais le contexte a changé.

Avant la fournaise, leur désobéissance lui apparaissait comme une offense intolérable à son autorité.

Après la fournaise, il comprend que cette désobéissance résultait d'une fidélité religieuse supérieure à l'ordre qu'il avait donné.

Le texte ne nie donc pas qu'ils aient effectivement désobéi au roi. Il montre que cette désobéissance pouvait être légitime parce que l'ordre royal exigeait un acte incompatible avec leur fidélité à Dieu.

5. « Ils ont livré leur corps »

Nebucadnetsar ajoute qu'ils ont « livré leur corps » plutôt que de servir et d'adorer un autre dieu que le leur (Daniel 3.28).

Cette expression résume toute la portée de leur décision.

Ils n'ont pas simplement exprimé une opinion religieuse. Ils ont accepté les conséquences physiques de leur fidélité.

Leur corps appartenait au domaine sur lequel le roi pouvait exercer sa contrainte. Nebucadnetsar pouvait les faire arrêter, attacher et jeter dans la fournaise.

Mais leur adoration ne pouvait être obtenue par la force.

Le roi reconnaît donc lui-même la limite que les trois hommes avaient affirmée par leur comportement : il pouvait disposer de leur corps, mais non de leur conscience.

6. « Plutôt que de servir et d'adorer un autre dieu »

Nebucadnetsar formule avec précision la raison de leur refus : ils ont accepté la mort « plutôt que de servir et d'adorer un autre dieu que leur Dieu » (Daniel 3.28).

Cette phrase permet de revenir sur la véritable nature du conflit.

Les trois hommes ne s'opposaient pas à l'administration babylonienne en tant que telle. Ils occupaient eux-mêmes des fonctions dans cette administration (Daniel 2.49).

Ils ne refusaient pas toute autorité à Nebucadnetsar.

La limite apparaissait au moment où le roi exigeait un acte d'adoration.

Le récit distingue donc clairement le service politique du culte religieux. Les Judéens peuvent servir loyalement un souverain étranger ; ils ne peuvent lui accorder, directement ou par l'intermédiaire de son système religieux, l'adoration réservée à Dieu.

7. Le roi promulgue un nouveau décret

Nebucadnetsar annonce ensuite : « Voici maintenant l'ordre que je donne » (Daniel 3.29).

Cette formulation fait écho au décret précédent.

Au début du chapitre, le pouvoir royal avait imposé l'adoration de la statue sous peine de mort. À la fin, le même pouvoir promulgue une mesure destinée à protéger l'honneur du Dieu de Shadrak, Méshak et Abed-Nego.

Le retournement est considérable.

La cérémonie devait démontrer la capacité du roi à imposer un comportement religieux uniforme. Elle aboutit à une reconnaissance officielle du Dieu de ceux qui avaient refusé de se conformer à cette

uniformité.

Nebucadnetsar ne renonce cependant pas à sa manière autoritaire de gouverner. Son nouveau décret conserve une sanction extrêmement violente.

8. Une protection obtenue par la menace

Le roi déclare que toute personne appartenant à quelque peuple, nation ou langue que ce soit qui parlerait contre le Dieu des trois hommes serait sévèrement punie et que sa maison serait détruite (Daniel 3.29).

Cette formulation rappelle les pratiques judiciaires extrêmement dures déjà rencontrées dans Daniel 2.5.

La transformation de Nebucadnetsar demeure donc incomplète.

Au commencement du chapitre, il menace de mort ceux qui ne se prosternent pas devant son image.

À la fin, il menace ceux qui parleraient contre le Dieu qui a délivré les trois Judéens.

L’objet de sa protection a changé ; sa conception coercitive de l’autorité religieuse n’a pas encore entièrement changé.

Cette observation est importante pour ne pas lire Daniel 3.29 comme l’établissement d’une véritable liberté religieuse au sens moderne.

9. Le décret n’impose pas l’adoration du Dieu d’Israël

Une différence importante existe néanmoins entre le décret initial et celui de Daniel 3.29.

Nebucadnetsar n’ordonne pas à tous les peuples d’adorer le Dieu de Shadrak, Méshak et Abed-Nego.

Il interdit de parler contre lui.

Cette distinction mérite d’être conservée.

Le roi reconnaît que le Dieu des trois Judéens possède une puissance qui exige le respect, mais il ne demande pas encore à l’ensemble de son Empire d’abandonner ses autres dieux.

La déclaration royale demeure donc compatible avec un cadre polythéiste : le Dieu d’Israël est reconnu comme un Dieu extraordinairement puissant auquel aucune offense ne doit être faite.

Daniel 3 ne rapporte pas encore une confession monothéiste complète de Nebucadnetsar.

10. « Il n’y a aucun autre dieu qui puisse délivrer comme lui »

Nebucadnetsar donne la raison de son décret : « Il n’y a aucun autre dieu qui puisse délivrer comme lui » (Daniel 3.29).

Cette phrase constitue la réponse définitive du roi à sa propre question de Daniel 3.15.

Il avait demandé :

« Quel est le dieu qui pourra vous délivrer de mon pouvoir ? »

Il déclare maintenant :

« Il n’y a aucun autre dieu qui puisse délivrer comme lui. »

Le mouvement théologique du récit apparaît ainsi avec une grande clarté.

Le roi commence par mettre en doute la capacité de Dieu à délivrer.

Il termine en proclamant le caractère incomparable de cette délivrance.

Le thème central du chapitre n'est donc pas seulement la survie miraculeuse des trois hommes. Il concerne la révélation de la souveraineté de Dieu face à un pouvoir humain qui prétendait ne rencontrer aucune limite.

11. Une reconnaissance encore différente de celle de Daniel 4

Il convient cependant de replacer cette confession dans l'évolution de Nebucadnetsar à travers le livre.

À la fin de Daniel 2, le roi avait déjà déclaré à Daniel : « Votre Dieu est vraiment le Dieu des dieux, le Seigneur des rois et celui qui révèle les secrets » (Daniel 2.47).

À la fin de Daniel 3, il reconnaît qu'aucun autre dieu ne délivre de cette manière.

Daniel 4 conduira encore plus loin cette progression. Après son humiliation, Nebucadnetsar confessera la souveraineté durable du « Très-Haut », dont la domination s'étend de génération en génération (Daniel 4.31-34).

Ces déclarations successives montrent que le livre ne présente pas la compréhension du roi comme instantanément achevée.

Nebucadnetsar découvre progressivement que le Dieu de Daniel n'est pas simplement une divinité particulièrement efficace dans certains domaines : il est souverain sur les rois eux-mêmes.

12. La promotion des trois hommes

Le chapitre se termine par une dernière information : « Après cela, le roi fit prospérer Shadrak, Méshak et Abed-Nego dans la province de Babylone » (Daniel 3.30).

Le verbe peut exprimer l'idée de faire prospérer ou d'accorder une position favorable. Le texte n'indique pas précisément quelles fonctions nouvelles leur furent confiées.

Il convient donc d'éviter d'inventer une promotion administrative détaillée.

L'essentiel est le renversement de leur situation.

Quelques versets auparavant, ils étaient condamnés comme désobéissants.

Ils se retrouvent désormais publiquement reconnus et favorisés par le roi.

Ce renversement rappelle un motif déjà présent dans Daniel 2, où Daniel et ses compagnons passent de la menace de mort à l'élévation administrative après l'intervention de Dieu (Daniel 2.12-13, 46-49).

Il apparaîtra de nouveau dans Daniel 6, où Daniel survit à la fosse aux lions et prospère ensuite sous les règnes de Darius et de Cyrus (Daniel 6.28).

13. Le destin des accusateurs

Daniel ne dit rien de ce qui arrive aux Chaldéens qui avaient dénoncé les trois hommes.

Ce silence mérite d'être respecté.

Dans Daniel 6, les accusateurs de Daniel subissent eux-mêmes la peine qu'ils avaient préparée contre lui (Daniel 6.25). Rien de comparable n'est rapporté dans Daniel 3.

Il serait donc injustifié de compléter le récit en supposant leur condamnation.

L'attention du texte demeure entièrement concentrée sur la délivrance des trois hommes, la réaction de Nebucadnetsar et la reconnaissance publique de la puissance divine.

14. Un renversement complet de la situation initiale

La conclusion du chapitre peut être mise en parallèle avec son commencement.

Au début, Nebucadnetsar dresse une statue.

À la fin, il bénit le Dieu des hommes qui ont refusé de l'adorer.

Au début, les peuples, nations et langues sont convoqués pour se prosterner.

À la fin, les peuples, nations et langues sont avertis de respecter le Dieu des trois Judéens.

Au début, la fournaise garantit la puissance du décret royal.

À la fin, cette même fournaise est devenue la preuve de l'incapacité du roi à empêcher Dieu de délivrer ses serviteurs.

Au début, Shadrak, Méshak et Abed-Nego sont dénoncés comme des fonctionnaires désobéissants.

À la fin, ils sont favorisés dans la province de Babylone.

La structure entière du récit repose ainsi sur un renversement.

15. La véritable question de Daniel 3

La question essentielle du chapitre avait été formulée par Nebucadnetsar lui-même :

« Quel est le dieu qui pourra alors vous délivrer de mon pouvoir ? » (Daniel 3.15).

Tout ce qui suit répond à cette interrogation.

Les trois hommes affirment que leur Dieu peut les délivrer (Daniel 3.17).

Ils acceptent néanmoins de mourir plutôt que de renier leur fidélité (Daniel 3.18).

Ils sont jetés dans la fournaise (Daniel 3.21-23).

Une présence céleste apparaît avec eux dans le feu (Daniel 3.24-25).

Ils en sortent totalement indemnes (Daniel 3.26-27).

Nebucadnetsar reconnaît que Dieu a envoyé son ange pour les sauver (Daniel 3.28).

Enfin, il confesse qu'« il n'y a aucun autre dieu qui puisse délivrer comme lui » (Daniel 3.29).

Le récit ne cherche donc pas seulement à enseigner que Dieu peut accomplir un miracle. Il affirme que **la souveraineté humaine, même lorsqu'elle paraît absolue, demeure limitée devant la souveraineté divine**.

Shadrak, Méshak et Abed-Nego avaient accepté de perdre leur position, leur sécurité et leur vie plutôt que d'accorder à un pouvoir humain ce qui appartenait à Dieu.

Nebucadnetsar avait voulu démontrer que personne ne pouvait résister à son décret.

La fournaise produit finalement la démonstration inverse : **le roi peut faire jeter les serviteurs de Dieu dans le feu, mais il ne peut empêcher Dieu d'entrer avec eux dans l'épreuve ni de les en faire sortir.**

Conclusion générale

Daniel 3 met en scène l'affrontement entre une autorité politique devenue exigence religieuse et la fidélité de trois Judéens qui refusent d'accorder à un pouvoir humain l'adoration réservée à Dieu. Le récit ne nie pas la puissance de Nebucadnetsar : il en révèle la limite. Le roi peut dresser une statue, convoquer les responsables de son Empire, promulguer un décret et condamner ceux qui lui désobéissent. Il ne peut cependant ni obtenir leur adoration par la contrainte ni empêcher Dieu de délivrer ses serviteurs. La fournaise, conçue comme l'instrument suprême de l'autorité royale, devient ainsi le lieu où cette autorité rencontre la souveraineté divine.

1. Un récit construit autour d'un conflit de souveraineté

Daniel 3 ne présente pas simplement l'histoire de trois hommes sauvés miraculeusement du feu. L'ensemble du chapitre est organisé autour d'une question plus fondamentale : jusqu'où peut aller l'autorité du souverain ?

Shadrak, Méshak et Abed-Nego ne sont pas des opposants politiques. Ils occupent des fonctions dans la province de Babylone (Daniel 2.49) et rien n'indique qu'ils refusent l'autorité administrative de Nebucadnetsar.

Le conflit apparaît lorsque cette autorité exige un acte d'adoration.

La limite est alors atteinte.

Leur refus ne signifie donc pas que toute autorité humaine soit illégitime. Il affirme qu'aucune autorité humaine ne peut devenir absolue au point d'exiger ce qui appartient exclusivement à Dieu.

2. Une fidélité sans garantie préalable de délivrance

Le cœur théologique du chapitre se trouve dans la déclaration de Daniel 3.17-18.

Les trois hommes affirment que Dieu possède le pouvoir de les délivrer. Mais ils ajoutent immédiatement que, même si cette délivrance n'avait pas lieu, ils ne serviraient pas les dieux de Nebucadnetsar et ne se prosterneraient pas devant la statue.

Cette précision empêche de réduire leur foi à la certitude d'obtenir un miracle.

Ils ne disent pas : « Nous obéirons à Dieu parce qu'il va nécessairement nous sauver. »

Leur position est plus radicale : « Dieu peut nous sauver, mais notre fidélité ne dépend pas de notre survie. »

Le miracle qui suit confirme la puissance de Dieu ; il n'est pas la condition préalable de leur obéissance.

3. Une résistance sans violence

La manière dont les trois hommes résistent mérite également d'être soulignée.

Ils ne détruisent pas la statue.

Ils n'organisent pas de révolte.

Ils ne menacent pas le roi.

Ils ne cherchent pas à imposer leur foi aux autres participants.

Ils refusent simplement d'accomplir personnellement l'acte qui leur est imposé.

Daniel 3 présente ainsi une forme particulièrement forte de résistance : une désobéissance limitée à ce que la conscience religieuse considère comme impossible, accompagnée de l'acceptation des conséquences.

Cette attitude trouvera un parallèle direct dans Daniel 6, lorsque Daniel continuera à prier malgré l'interdiction royale.

4. La fournaise comme démonstration de la limite du pouvoir humain

La fournaise occupe une fonction centrale dans le récit.

Elle devait garantir l'efficacité du décret royal. La menace était simple : celui qui refuse de se prosterner mourra immédiatement (Daniel 3.6).

Nebucadnetsar renforce encore cette logique en ordonnant de chauffer la fournaise avec une intensité exceptionnelle (Daniel 3.19).

Pourtant, l'instrument destiné à démontrer l'impossibilité de résister au roi devient la démonstration inverse.

Les soldats chargés de l'exécution sont tués par les flammes (Daniel 3.22), tandis que les trois condamnés marchent indemnes au milieu du feu (Daniel 3.25).

La puissance destructrice de la fournaise n'est donc pas niée : elle est précisément établie avant que sa capacité à atteindre les trois Judéens soit suspendue.

5. Une intervention surnaturelle au cœur du récit

Le quatrième personnage constitue l'un des éléments les plus remarquables du chapitre.

Nebucadnetsar affirme voir quatre hommes alors que trois seulement ont été jetés dans la fournaise (Daniel 3.24-25).

Dans la logique du récit, cette présence n'est pas simplement une métaphore de l'accompagnement divin. Elle est observée par le roi comme une présence réelle au milieu du feu.

Nebucadnetsar la décrit d'abord comme ressemblant à « un fils des dieux » (Daniel 3.25), puis affirme que le Dieu des trois Judéens « a envoyé son ange » (Daniel 3.28).

Le texte établit donc explicitement l'intervention d'un être céleste envoyé par Dieu.

L'identification plus précise de ce personnage comme manifestation préincarnée du Christ appartient à l'interprétation chrétienne. Elle demeure théologiquement possible, mais Daniel 3 lui-même ne formule pas explicitement cette identification.

Cette distinction permet de reconnaître pleinement le caractère miraculeux de l'événement sans attribuer au texte une précision qu'il ne donne pas.

6. Une délivrance complète et publiquement constatée

La sortie de la fournaise confirme matériellement l'intervention divine.

Les responsables présents constatent que le feu n'a eu aucun pouvoir sur le corps des trois hommes, que leurs cheveux n'ont pas brûlé, que leurs vêtements ne sont pas endommagés et qu'ils ne portent même pas l'odeur du feu (Daniel 3.27).

Le récit insiste donc sur une délivrance totale.

Il ne s'agit pas de trois hommes gravement brûlés ayant miraculeusement survécu. La protection s'étend jusqu'aux éléments les plus vulnérables au feu.

Cette accumulation de constatations donne également au miracle une dimension publique. Les témoins appartiennent précisément aux catégories de responsables qui avaient été convoquées pour la cérémonie de la statue (Daniel 3.2-3).

L'événement conçu pour manifester la grandeur du roi devient ainsi une manifestation publique de la puissance du Dieu d'Israël.

7. La transformation progressive de Nebucadnetsar

Daniel 3 doit également être replacé dans le parcours de Nebucadnetsar à travers les premiers chapitres du livre.

Dans Daniel 2, après la révélation du songe, le roi avait reconnu le Dieu de Daniel comme « Dieu des dieux » et « Seigneur des rois » (Daniel 2.47).

Dans Daniel 3, il découvre que ce Dieu possède également le pouvoir de délivrer ses serviteurs de la sentence royale.

Mais sa transformation demeure incomplète.

Le décret de Daniel 3.29 montre qu'il continue à penser l'autorité religieuse en termes de contrainte et de sanctions extrêmement sévères. Il protège désormais le Dieu des trois Judéens, mais le fait encore par la menace.

Daniel 4 poursuivra cette progression en confrontant personnellement le roi à la souveraineté du Très-Haut.

Les chapitres 2 à 4 peuvent ainsi être lus comme les étapes successives d'un apprentissage : Nebucadnetsar doit progressivement comprendre que son pouvoir, aussi immense soit-il, demeure subordonné à une souveraineté supérieure.

8. L'intégration de Daniel 3 dans l'ensemble du livre

Le récit de la fournaise possède également une fonction importante dans la structure de Daniel.

Les premiers chapitres présentent sous forme narrative plusieurs principes qui seront ensuite développés dans les visions prophétiques.

Daniel 2 affirme que les royaumes humains se succèdent mais que le royaume établi par Dieu demeure

finalement souverain (Daniel 2.31-45).

Daniel 3 montre ce qui se produit lorsqu'un pouvoir politique exige une soumission religieuse.

Daniel 4 révèle que le souverain lui-même peut être humilié lorsqu'il s'attribue une grandeur absolue.

Daniel 5 montrera la chute d'un roi qui ne tire pas les leçons de cette histoire.

Daniel 6 présentera de nouveau un conflit entre décret politique et fidélité religieuse.

Les visions des chapitres 7 à 12 reprendront, sous une autre forme, plusieurs de ces thèmes : domination des empires, persécution des fidèles, prétentions religieuses du pouvoir et intervention finale de Dieu.

9. Daniel 3 et les conflits religieux ultérieurs

Il est donc légitime de reconnaître des correspondances entre Daniel 3 et certains passages prophétiques ultérieurs, à condition de ne pas transformer chaque détail du récit en symbole.

Daniel 7.25 décrit une puissance qui s'oppose au Très-Haut et persécute ses saints.

Daniel 8.10-12 présente une puissance qui porte son opposition jusque dans le domaine du culte.

Daniel 11.31-36 décrit également une intervention politique directement dirigée contre l'adoration fidèle.

Dans le Nouveau Testament, Apocalypse 13 présente à son tour une image liée à un pouvoir politique et religieux, devant laquelle l'adoration devient un critère de soumission (Apocalypse 13.14-15).

Le rapprochement avec Daniel 3 est suffisamment important pour mériter une étude spécifique, mais il doit être traité avec méthode. La statue de Daniel 3 appartient d'abord au règne de Nebucadnetsar. Elle ne doit pas être transformée automatiquement en prédiction directe de l'image d'Apocalypse 13.

La correspondance se situe principalement dans le modèle théologique : **un pouvoir humain prétend réglementer l'adoration et menace de mort ceux qui refusent de se conformer.**

10. La question du nombre six

Les dimensions de la statue - soixante coudées de hauteur et six de largeur (Daniel 3.1) - ont également conduit certains interprètes à rapprocher le chapitre du nombre 666 d'Apocalypse 13.18.

Le rapprochement est suggestif, notamment parce qu'Apocalypse 13 contient également une image et une exigence d'adoration.

Il serait toutefois méthodologiquement fragile d'affirmer que les dimensions de la statue constituent directement une annonce chiffrée de 666.

Daniel donne deux mesures : soixante et six. Il ne donne pas le nombre 666.

La proximité peut donc être étudiée dans le cadre plus général des correspondances entre Daniel et l'Apocalypse, mais elle ne doit pas être présentée comme une équivalence explicitement établie par les textes.

11. Une histoire de fidélité au sein d'un empire étranger

Daniel 3 apporte enfin une précision importante sur la situation des exilés.

Shadrak, Méshak et Abed-Nego ne vivent pas en marge de la société babylonienne. Ils participent à son

administration.

Leur fidélité au Dieu d'Israël ne les empêche donc pas d'exercer des responsabilités au service d'un souverain païen.

Le problème n'est pas leur présence dans l'administration de Babylone, mais la limite de ce que cette administration peut exiger d'eux.

Cette distinction constitue l'un des enseignements majeurs du livre de Daniel : il est possible de servir loyalement une société qui ne partage pas sa foi sans adopter pour autant toutes ses exigences religieuses ou morales.

La fidélité ne nécessite pas l'isolement ; elle nécessite la capacité de reconnaître la limite au-delà de laquelle le compromis deviendrait reniement.

12. La réponse définitive à Nebucadnetsar

Daniel 3 peut finalement être résumé par deux déclarations du roi.

Avant la fournaise :

« Quel est le dieu qui pourra alors vous délivrer de mon pouvoir ? » (Daniel 3.15).

Après la fournaise :

« Il n'y a aucun autre dieu qui puisse délivrer comme lui » (Daniel 3.29).

Entre ces deux déclarations se trouve tout le récit.

Trois hommes refusent de se prosterner.

Ils acceptent la possibilité de mourir.

Le roi les fait jeter dans le feu.

Une présence céleste apparaît avec eux.

Ils en ressortent indemnes.

Et le souverain qui avait mis en doute la capacité de leur Dieu devient lui-même le témoin de sa délivrance.

Daniel 3 affirme ainsi que la puissance humaine peut être immense sans jamais devenir absolue. Lorsque le pouvoir politique franchit la frontière qui sépare l'autorité légitime de la prétention à disposer de la conscience et de l'adoration, la fidélité à Dieu devient prioritaire.

Shadrak, Méshak et Abed-Nego ne savaient pas s'ils sortiraient vivants de la fournaise.

Ils savaient seulement qu'ils ne se prosterneraient pas.

C'est précisément cette conviction qui donne au récit sa force : **leur fidélité était déjà victorieuse avant que le miracle ne commence.**

LEXIQUE

Chronologie du débat sur la rédaction de Daniel — Voici une chronologie qui montre comment la question de la datation du livre de Daniel a évolué dans l'histoire. VIe siècle av.
INF218 · https://schilo.org/inf218-chronologie-du-debat-sur-la-redaction-de-daniel/

Les différentes bibles — Il n'existe pas plusieurs Bibles mais différentes traductions des mêmes textes sources grecs et hébreux. L'évolution du langage nécessite des révisions régulières. Les catholiques incluent 7 livres deutérocanoniques absents du canon protestant. La traduction du 'Monde Nouveau' des Témoins de Jéhovah est critiquée pour ses choix orientés théologiquement.
INF012 · https://schilo.org/inf012-les-differentes-bibles/

Les écrits apocryphes — Les livres apocryphes sont des écrits religieux exclus du canon biblique officiel. On distingue les apocryphes de l'Ancien Testament (Tobie, Judith, Maccabées, Siracide…), reconnus comme deutérocanoniques par les catholiques et orthodoxes, et ceux du Nouveau Testament (Évangile de Thomas, de Philippe, de Marie-Madeleine…), souvent à coloration gnostique. Leur étude éclaire l'histoire religieuse et les débats des premiers siècles chrétiens, sans pour autant les placer au niveau des Écritures canoniques.
INF029 · https://schilo.org/inf029-les-ecrits-apocryphes/

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

Le Pentateuque — Le Pentateuque, composé des cinq premiers livres bibliques, est essentiel pour les traditions juives et chrétiennes. Il raconte la création, la libération des Hébreux avec Moïse, et contient lois et récits fondateurs.
INF032 · https://schilo.org/inf032-le-pentateuque/

Le Sanhédrin — Le Sanhédrin était la plus haute instance religieuse, judiciaire et législative du judaïsme du Second Temple (IIe s. av. J.-C. – 70 ap. J.-C.). Composé de 71 membres et siégeant à Jérusalem, il interprétait la Torah, arbitrait les litiges majeurs et supervisait le calendrier hébraïque. Mentionné dans les Évangiles et décrit par la littérature rabbinique, il disparaît après 70 ap. J.-C. mais son modèle continue d'inspirer l'organisation et la pensée juridique juives.
INF003 · https://schilo.org/inf003-le-sanhedrin/

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ANNEXE	ANX041 – La statue d’or : dimensions, structure et quantité d’or nécessaire https://schilo.org/anx041-la-statue-dor-dimensions-structure-et-quantite-dor-necessaire/
ANNEXE	ANX042 – La plaine de Dura : localisation et contexte géographique https://schilo.org/anx042-la-plaine-de-dura-localisation-et-contexte-geographique/
ANNEXE	ANX043 – Les fournaises babyloniennes et l’exécution par le feu https://schilo.org/anx043-les-fournaises-babyloniennes-et-lexecution-par-le-feu/
ANNEXE	ANX044 – Le quatrième personnage : ange, théophanie ou christophanie ? https://schilo.org/anx044-le-quatrieme-personnage-ange-theophanie-ou-christophanie/
ANNEXE	ANX045 – Les instruments de musique de Daniel 3 et la question des mots grecs https://schilo.org/anx045-les-instruments-de-musique-de-daniel-3-et-la-question-des-mots-grecs/
ANNEXE	ANX046 – Où se trouvait Daniel lors de l’épisode de la fournaise ? https://schilo.org/anx046-ou-se-trouvait-daniel-lors-de-lepisode-de-la-fournaise/
ANNEXE	ANX047 – Les additions grecques de Daniel 3 : la prière d’Azaria et le cantique des trois jeunes hommes https://schilo.org/anx047-les-additions-grecques-de-daniel-3-la-priere-dazaria-et-le-cantique-des-trois-jeunes-hommes/
ANNEXE	ANX048 – Daniel 3 et l’historicité du récit dans le contexte néo-babylonien https://schilo.org/anx048-daniel-3-et-lhistoricite-du-recit-dans-le-contexte-neo-babylonien/
ANNEXE	ANX049 – Daniel 3 et Daniel 6 : deux récits complémentaires de fidélité sous la contrainte https://schilo.org/anx049-daniel-3-et-daniel-6-deux-recits-complementaires-de-fidelite-sous-la-contrainte/
ANNEXE	ANX050 – Daniel 3 et Apocalypse 13 : statue, adoration imposée et fidélité https://schilo.org/anx050-daniel-3-et-apocalypse-13-statue-adoration-imposee-et-fidelite/
ANNEXE	ANX051 – Conclusion générale des annexes DAN005 https://schilo.org/anx051-conclusion-generale-des-annexes-dan005/
PARCOURS	La révélation de Daniel https://schilo.org/parcours/la-revelation-de-daniel/
THÈME	Prophéties et eschatologie https://schilo.org/theme/propheties-et-eschatologie/
THÈME	Révélation de Daniel https://schilo.org/theme/revelation-de-daniel/
SÉRIE	Le livre de Daniel https://schilo.org/serie/le-livre-de-daniel/
SÉRIE	Révélation de Daniel https://schilo.org/serie/revelation-de-daniel/
ÉTUDE PRÉCÉDENTE	DAN005 - Daniel 3 – Fidèles jusque dans la fournaise https://schilo.org/dan005-daniel-3-fideles-jusque-dans-la-fournaise/
ÉTUDE SUIVANTE	DAN006 - Nabuchodonosor humilié : l’orgueil du roi face à la souveraineté de Dieu https://schilo.org/dan006-nabuchodonosor-humilie-lorgueil-du-roi-face-a-la-souverainete-de-dieu/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/dan005-daniel-3-fideles-jusque-dans-la-fournaise-academique/, exportée le 04/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.